Pièce 116 Docteur Peschard

116

La pollution de l'air dans la vallée de la Seine.
Une situation très inquiétante.

Elus et habitants, il est temps d'agir !

Document n°1, juin 2018.

Par Sylvie PESCHARD, médecin hospitalier.
Vice-présidente de l'AVL3C VEXIN ZONE 109

membre de

Note :
Notre association se bat depuis 1995 contre un projet d'extension de carrières de calcaire cimentier, qui a pour but la prolongation d'une cimenterie très ancienne (1921) et très polluante à Gargenville(78). Toutes les informations sur notre site: avl3c.org

C'est dans ce cadre que nous avons été amenés à étudier la pollution aérienne dans la vallée de la Seine et à découvrir l'ampleur des problèmes de santé publique qui se posent.

Il est clair que pour nous la reconversion de la cimenterie HeidelbergCement Calcia est un préalable à une série de mesures urgentes, la situation actuelle ne pouvant plus durer.

Le contexte

"Le territoire de l'étude de zone Vallée de Seine, situé entre les Mureaux et Mantes la Jolie, constitue un territoire à fort enjeu pour la santé environnementale. Elle accueille une densité élevée de population sur 190 km2, ainsi que 90 installations classées soumises à autorisation (centrale thermique, aciérie, usine de fabrication automobile, usine d'incinération, etc.), 140 installations soumises à déclaration, 17 sites pollués répertoriés dans la base de données BASOL, un axe de transport autoroutier (A13), ferroviaire et fluvial (Seine) et un champ captant d'eau potable. "
Extrait du Plan Régional Santé Environnement 3, page n°97.

Les sources

La plupart des informations que vous allez lire sont tirées de documents des services de l'Etat : Agence Santé Publique France, Observatoire régional de santé, AirParif, Plan régional santé environnement (PRSE) Île-de-France et étude de zone. Références en dernière page.

1ère partie - Le constat. Une situation inquiétante

I - VIVRE DANS UNE "ZONE SENSIBLE"

1 - En Ile-de-France, les communes de la vallée de la Seine Yvelinoise sont inclues dans la **« zone sensible à la qualité de l'air»**[1] définie dans le plan de protection de l'atmosphère (PPA) par rapport aux dépassements de la valeur limite annuelle d'oxyde d'azote et de PM10 (particules fines)

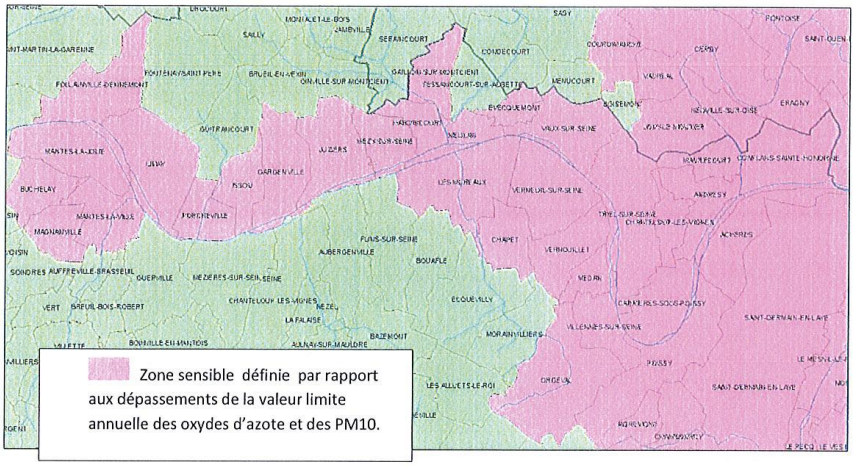

2 - Le Plan Régional Santé et Environnement d'IDF [2] (version 3, action 33), repère également **la zone située entre Mantes la Jolie et Meulan comme une zone de "multi-exposition environnementale", aussi appelée « point noir environnemental » qui cumule au moins 3 nuisances ou pollutions** (pollution de l'eau, de l'air ou des sols, pollution sonore, risques industriels...).

Elle fait l'objet d'une « étude de zone » visant à « évaluer l'impact des activités humaines sur l'état des milieux...et les risques sanitaires inhérents pour les populations».

Il y a deux études de zone en cours en Ile de France dont celle-ci en vallée de Seine.

II – QUE SOULIGNENT LES INDICATEURS DE SANTE A PROPOS DE CETTE ZONE ?

Dans la vallée de la Seine, plusieurs de ces indicateurs sont inquiétants.

1- la mortalité

La mortalité par cancer pulmonaire chez les hommes est élevée : « Dans les Yvelines, le nord-ouest du département au nord de la Seine contraste avec le centre-est du département (taux compris entre 66 et 121 pour 100 000 hommes vs 23 et 50 pour 100 000). »[3]

Des données plus anciennes donnaient déjà des résultats inquiétants sur le canton de Limay, en terme de mortalité[4].

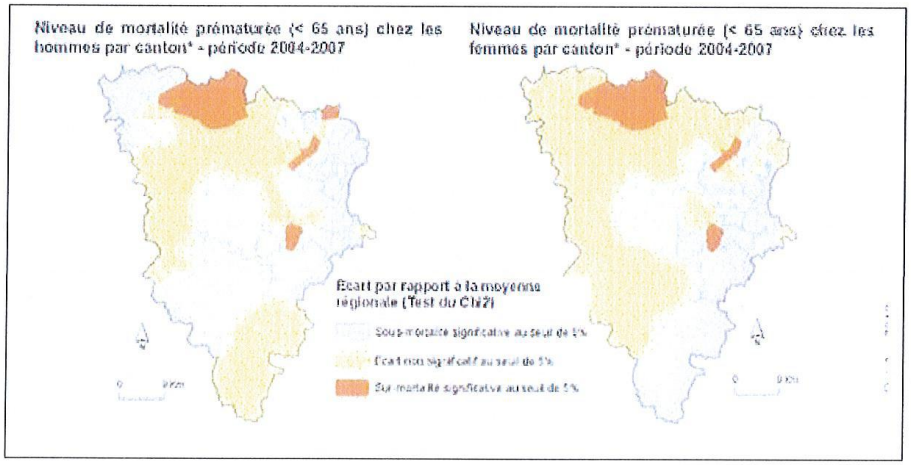

2 - la consommation de médicaments bronchodilatateurs

La consommation de médicaments bronchodilatateurs, utilisés dans l'asthme, et antiallergiques est plus importante en vallée de la Seine[5].

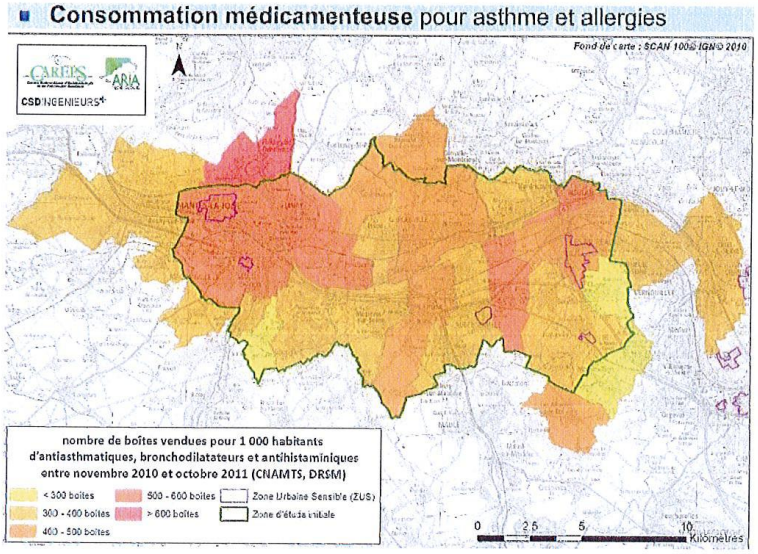

3 – les cancers de la trachée, des bronches et du poumon.

Le taux de nouvelles admissions en affections de longue durée pour cancer du poumon est élevé des Mureaux à Mantes et plus particulièrement dans les communes proches de Limay/Gargenville[3].

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD* pour cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les hommes par UGP, Île-de-France, 2007-2010

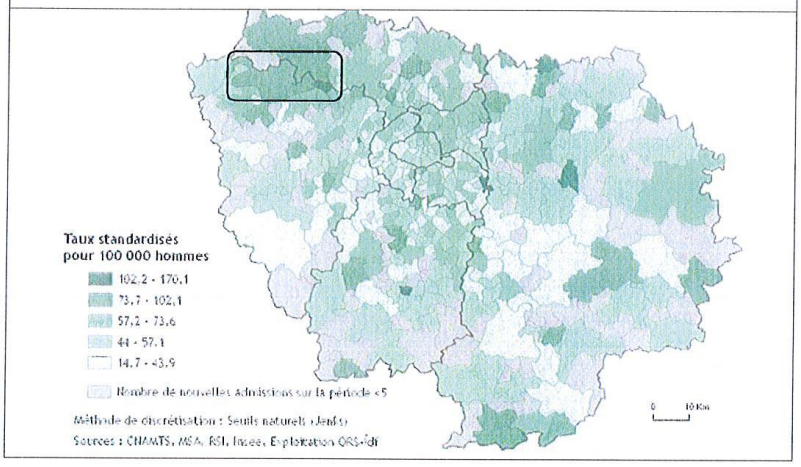

*ALD : admissions en affection de longue durée

2ème partie - les polluants et leurs effets sur la santé.

I - Il est aujourd'hui prouvé que la pollution atmosphérique est responsable de graves problèmes de santé

Une étude de l'Agence Européenne pour l'Environnement en 2013 estime que 500 000 décès prématurés en Europe sont causés par la pollution de l'air.

L'étude APHEKOM[6] (INVS 2012) réalisée dans 25 villes de l'UE dont 9 en France, rapporte 2900 morts évitables pour 12 millions d'habitants, et une espérance de vie réduite à 30 ans de 3.6 à 7.5 mois selon les villes.

Une EQIS (évaluation quantitative de l'impact sanitaire) de juin 2016 de Santé Publique France[7] estime que **48 000 décès par an en France sont causés par la pollution aux particules fines les plus petites, inférieures à 2.5µm (PM2.5), pour des communes de toutes tailles y compris rurales.** Si l'ensemble des communes réussissait à atteindre les niveaux de PM2.5 observés dans les 5 % des communes les moins polluées de la même classe d'urbanisation, 34 000 décès pourraient être évités chaque année (gain moyen de 9 mois d'espérance de vie).

Gain moyen en espérance de vie à 30 ans sous le scénario «communes équivalentes les moins polluées »

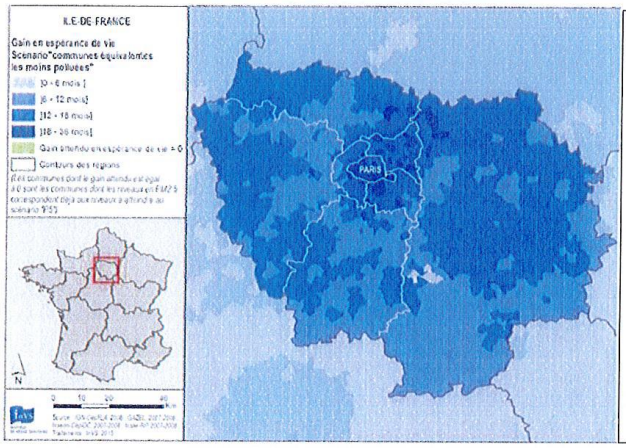

Selon l'EQIS de Santé Publique France, dans les zones les plus polluées (comme la vallée de Seine), **le gain moyen d'espérance de vie à 30 ans serait de plus d'un an**[2] si la concentration en PM2.5 était ramenée à celui des villes de même taille les moins polluées de France.

II – LES POLLUANTS ET LEURS EFFETS SUR LA SANTÉ.

1 – les principaux polluants et les sources d'émissions :

- **Les particules fines PM2.5** et **PM10**, issues des combustions incomplètes (bois, pots d'échappement, cigarettes...). Elles pénètrent en profondeur dans les poumons.
- **Le Dioxyde d'azote NO2** : entraine hyperréactivité bronchique et asthme chez l'enfant. Il provient du trafic routier.
- **L'Ozone O3** : normalement très peu présent dans l'air respiré, il provient de l'activité humaine. Il n'est pas émis directement mais résulte de réactions chimiques entre d'autres polluants primaires. C'est un gaz agressif qui pénètre facilement jusqu'aux plus petites voies aériennes provoquant irritations, toux, affections respiratoires. C'est la référence pour les pics de pollution.
- **Le benzène** : C'est un composé organique volatile (COV) présent dans les produits pétroliers (gaz d'échappement hors diesel, évaporation d'essence...). Son inhalation est irritante et cancérigène.
- **Le Dioxyde de Soufre SO2** : il se dégage quand on brule des combustibles fossiles dans les grosses installations industrielles ou de chauffage. Il a été progressivement supprimé des carburants diesel. Il est irritant pour les muqueuses, les voies respiratoires et la peau.

Contribution aux émissions de polluants. AIRPARIF AIRPARIF 2016 – chiffres 2012.

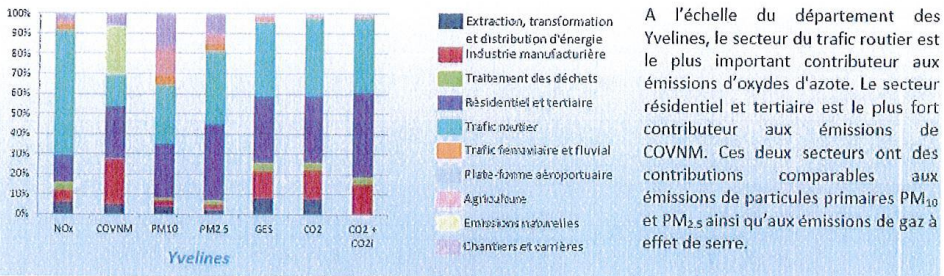

A l'échelle du département des Yvelines, le secteur du trafic routier est le plus important contributeur aux émissions d'oxydes d'azote. Le secteur résidentiel et tertiaire est le plus fort contributeur aux émissions de COVNM. Ces deux secteurs ont des contributions comparables aux émissions de particules primaires PM_{10} et $PM_{2.5}$ ainsi qu'aux émissions de gaz à effet de serre.

Des études toxicologiques confirment les effets synergiques (c'est-à-dire plus importants quand les polluants sont présents simultanément que pris séparément). Source OMS.

2 – Pollution atmosphérique : comment les particules nocives passent des poumons au sang ?

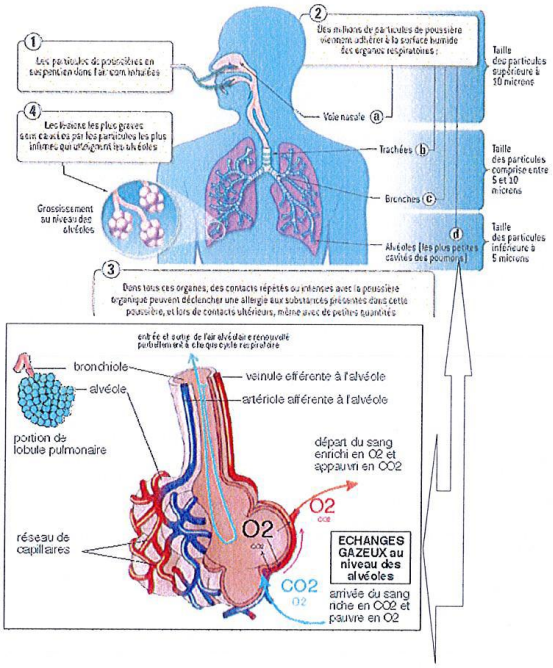

Les molécules ou particules émises dans l'air atteignent nos voies respiratoires lorsque nous respirons. Elles sont nocives directement sur l'arbre respiratoire, **mais passent également dans notre circulation sanguine par les échanges réalisés à travers les alvéoles pulmonaires. Les effets néfastes peuvent donc atteindre d'autres organes en passant par la circulation sanguine**. Les principaux effets reconnus sont les maladies respiratoires (asthme, insuffisance respiratoire chronique...), cardiovasculaires (infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux..) , les allergies et les cancers. Une relation avec la maladie d'Alzheimer est suspectée.

Infographies : OMER-outils numériques pour l'étude des Sciences de l'Environnement Terrestre.

3 – Quels effets sur la santé à court et long terme ?

-Les effets à court terme, lors des pics de pollution. Le programme ERPURS[8] surveille depuis 1990 en région parisienne le risque sanitaire à court terme en fonction du niveau de pollution atmosphérique. **Il montre un excès de risque de 1% pour la mortalité et 4% pour les recours aux urgences pour une élévation de quelques µg/m³ de polluants d'un jour à l'autre.**

-Les effets à long terme. Une étude européenne publiée en 2014[9] identifie un risque de décès augmenté de 7% par an pour une hausse de 5 µg/m³ de PM2.5.

Il n'existe pas de seuil en deçà duquel le risque est nul. **Toute exposition prolongée aux particules fines, même à des niveaux très faibles, induit un risque sur la santé.**

Les pics de pollution pèsent beaucoup moins sur la santé que l'exposition chronique.

4 – Qui sont les plus exposés ?

Chacun est concerné, **mais les plus vulnérables sont les enfants**, les femmes enceintes au regard de l'exposition in utero du fœtus, les personnes âgées ou des personnes déjà fragilisées par une pathologie préexistante (maladies respiratoires chroniques, asthme en particulier, et maladies cardio-vasculaires).

Qu'est-ce qu'une personne vulnérable ? Qu'est-ce qu'une personne sensible ?

Les populations vulnérables et sensibles à la pollution de l'air telles que considérées dans les recommandations sanitaires en cas de pic de pollution, sont ainsi définies :

Population vulnérable	Population sensible
Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.	Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Infographie : social-sante.gouv.fr

- les personnes socialement défavorisées sont également plus exposées (étude EQUIT'AREA[10]).

Elles peuvent courir un risque supérieur, en raison d'un état de santé plus dégradé ou d'un moindre accès aux soins (c'est le différentiel de vulnérabilité). Elles peuvent également se trouver exposées à un plus grand nombre de nuisances et/ou à des niveaux d'expositions plus élevés, (c'est le différentiel d'exposition).

III –EXISTE-T-IL UNE REGLEMENTATION CONCERNANT LES NORMES DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE ? LES NORMES SONT-ELLES RESPECTÉES ?

1 – Réglementation

Il est important de souligner que les normes françaises sont différentes des normes européennes, et moins exigeantes que celles fixées par l'Organisation Mondiale pour la Santé.

Pour chaque polluant[11], la zone de sécurité maximum à long terme est définie comme «objectif de qualité ».

Nous en sommes loin en France ! Un compromis a donc été trouvé en fixant des « valeurs cible » à atteindre dans un délai donné, et des « **valeurs limite** » qui tendent petit à petit à se rapprocher des objectifs de qualité. Voici un exemple pour les PM10 :

Polluants	Valeurs limites	Objectifs de qualité	Seuil de recommandation et d'information	Seuils d'alerte	Niveau critique
Particules fines de diamètre inférieur ou égal à 10 micromètres (PM10)	En moyenne annuelle : depuis le 01/01/05 : 40 µg/m³. En moyenne journalière : depuis le 01/01/2005 : 50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	En moyenne annuelle : 30 µg/m³.	En moyenne journalière : 50 µg/m³.	En moyenne journalière : 80 µg/m³.	

Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.
Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble.
Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.
Niveau critique : niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques, au-delà duquel des effets nocifs directs peuvent se produire sur certains récepteurs, tels que les arbres, les autres plantes ou écosystèmes naturels, à l'exclusion des êtres humains.
Seuil d'information et de recommandation : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.
Seuil d'alerte : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

Source : glossaire AirParif.

2 – Les normes françaises ne sont pas respectées.

Le bilan annuel d'AIRPARIF[12] pour 2017 mentionne :

« Au total 1.3 millions de Franciliens (soit environ 10% de la population régionale) restent potentiellement exposés en 2017 au dépassement de la valeur limite annuelle en NO2, dont prés de 1 parisien sur 2. »

« Pour les particules fines PM2.5, 10 millions de Franciliens sont potentiellement concernés en 2017 par le dépassement de l'objectif de qualité français (fixé à 10µg/m3). Les teneurs sont en moyenne 1.2 fois supérieures à l'objectif en situation de fond (éloignée des axes de circulation) et jusqu'à 1.6 en proximité du trafic routier. »

Toujours dans ce bilan de l'année 2017, Airparif constate qu'aucun objectif de qualité n'est atteint... et que les valeurs limite sont dépassées pour deux polluants sur trois !

	Normes à respecter	Normes à respecter dans la mesure du possible		Tendances
	Valeur limite	Valeur cible	Objectif de qualité	2007-2017
PM_{10}	Dépassée		Dépassé	↘
$PM_{2.5}$	Respectée	Dépassement peu probable	Dépassé	↘
NO_2	Dépassée		Dépassé	↘
O_3		Respectée	Dépassé	→
Benzène	Respectée		Dépassé	↘

Malgré des normes " à la française" bien moins exigeantes que les normes européennes ou de l'OMS, les dépassements sont trop fréquents. En ce qui concerne les pics de pollution, en 2017, 1 journées de déclenchement de la procédure d'information et d'alerte ont été enregistrées.

Une valeur cible respectée ne veut pas dire que la population soit à l'abri de graves problèmes de santé !

3- L'Etat français est en infraction.

- février 2017 : la commission européenne a donné un dernier avertissement à 5 pays dont la France avant de saisir la Cour de Justice Européenne, en raison d'infractions répétées relatives aux dépassements des concentrations de NO2. Elle précise que la pollution par le NO_2 constitue une grave menace pour la santé.

Polluants	Valeurs limites	Objectifs de qualité	Seuil de recommandation et d'information	Seuils d'alerte	Niveau critique
Dioxyde d'azote (NO_2)	**En moyenne annuelle :** depuis le 01/01/10 : 40 µg/m³. **En moyenne horaire :** depuis le 01/01/10 : 200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 heures par an.	**En moyenne annuelle :** 40 µg/m³.	**En moyenne horaire :** 200 µg/m³.	**En moyenne horaire :** ▸ 400 µg/m³ dépassé sur 3 heures consécutives. ▸ 200 µg/m³ si dépassement de ce seuil la veille, et risque de dépassement de ce seuil le lendemain.	

- 12 juillet 2017 : Le Conseil d'État enjoint le gouvernement d'agir dans les meilleurs délais contre la pollution de l'air aux particules fines PM10 et au dioxyde d'azote NO2, dans une décision qui constitue une première pour cette instance.

"Il est enjoint au Premier ministre et au ministre chargé de l'environnement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit élaboré et mis en œuvre (...) un plan relatif à la qualité de l'air permettant de ramener les concentrations en dioxyde d'azote et en particules fines PM10 sous les valeurs limites" fixées par le code de l'environnement.

Références

1 WWW.MAQUALITEDELAIR-IDF.FR/CARTE-ZONE-SENSIBLE
2 www.ile-de-france.prse.fr/IMG/pdf/prse3_idf_brochure_2017.pdf
3 Cancers et inégalités territoriales en Ile De France. ORS Ile De France septembre 2016
4 Profil socio-sanitaire Yvelines. ORS. Octobre 2010
5 Etude de zone en vallée de Seine état des lieux et élaboration du schéma conceptuel. Comité de pilotage 27 mars 2012
6. http://Aphekom.org
7. Medina S. Pascal M. Tilier C. Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scenarios de réduction de la pollution atmosphérique. Saint Maurice : Santé publique France ; 2016. 12p. Disponible à partir de l'URL : www.santépubliquefrance.fr
8. Erpurs : 20 ans de surveillance et d'évaluation de la pollution urbaine sur la santé. Bilan et perspectives. 15 décembre 2014
9. Beelen R, Raaschou-Nielsen O, Stafoggia M, Andersen ZJ, Weinmayr G, Hoffmann B, *et al.* Effects of long-term exposure to air pollution on natural-cause mortality: an analysis of 22 European cohorts within the multicentre ESCAPE project. Lancet. 2014;383(9919):785-95.
10. www.equitarea.org/index.php/fr/
11. DECRET N°2010-1250 DU 21 OCTOBRE 2010 RELATIF A LA QUALITE DE L'AIR
12. AIRPARIF – SURVEILLANCE ET INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'AIR EN ILE DE FRANCE- BILAN ANNEE 2017

Annexe 1

Dans un tel contexte, que penser du projet d'extension de carrières Heidelbergcement/ Calcia ?

1. Les carrières

La demande d'extension des carrières cimentières de Calcia Heidelbergcement concerne pour l'instant la commune de Brueil-en-Vexin 78440. On note que cette commune est inclue dans la zone d'étude élargie de l'étude de zone vallée de Seine[1] du Plan Régional Santé Environnement, mais n'a pas été retenue pour faire l'objet de l'étude.

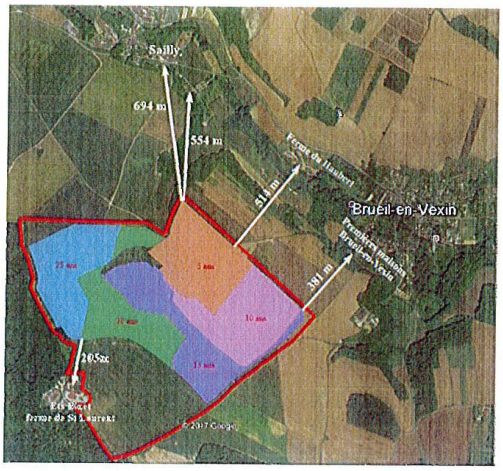

A Brueil en Vexin, la carrière serait située à moins de 400 m des premières habitations et à moins de 800 m de l'école maternelle et primaire, et de la crèche, sous les vents d'Ouest dominants. Les carrières sont source de pollution, principalement aux particules fines (poussières). Les habitants et en particulier les enfants, population vulnérable, seraient exposés à l'inhalation de la poussière et des particules fines. Extrait du schéma départemental des carrières des Yvelines (2013) page 9 : « L'abattage des matériaux, le roulage sur les pistes et le traitement des matériaux par concassage-criblage sont à l'origine d'émissions de poussières dans l'atmosphère. Les carrières de roches massives et de calcaires notamment sont plus particulièrement concernées. »

Qui dit carrière, dit pollution sonore produite par les tirs de mine et par l'activité du concasseur (engin destiné à broyer les blocs de calcaire) ainsi que par le trafic d'engins de chantier. Les effets du bruit sur la santé sont démontrés : « perturbations du sommeil, augmentation des risques cardio-vasculaires, baisse des capacités de concentration, troubles des apprentissages ; pathologies auditives pour les expositions aux niveaux sonores élevés (> 85 dB(A)) qui peuvent détruire irrémédiablement les cellules ciliées de l'oreille, peu nombreuses (15 000 par oreille) et qui ne se régénèrent pas(...) Le bruit des transports (routier, ferroviaire..) apparaît comme l'une des premières causes de morbidité derrière la pollution atmosphérique »[2].

2. La cimenterie

Mais le véritable enjeu en termes de pollution est la cimenterie, située à Gargenville, en zone urbaine, et en pleine zone reconnue comme sensible pour la pollution aérienne.

Dans cette commune, comme dans le canton de Limay, certains indicateurs de santé sont mauvais, comparativement au reste du département. Dans un rapport de l'Observatoire régional de la Santé (ORS) 2016[3], Gargenville est par exemple cité pour avoir un taux d'admission en Affection de Longue Durée (ALD) pour cancer du poumon plus élevé que la moyenne chez les hommes de la région.

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD pour cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les hommes pour les UGP en surincidence ALD par rapport à la région Île-de-France et les départements associés, 2007-2010.

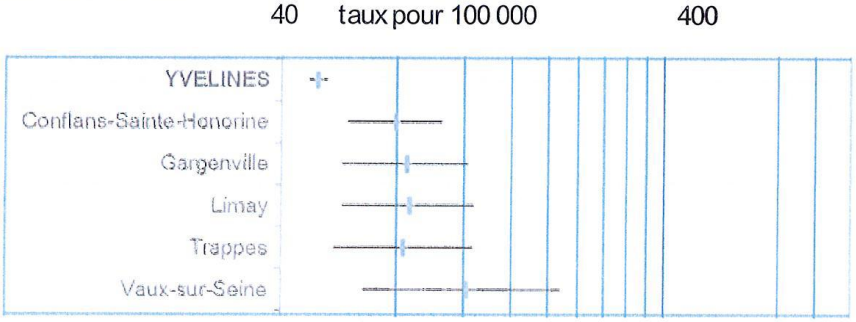

___ intervalles de confiance à 95% et | taux

La cimenterie Heidelberg fait partie des 90 installations classées soumises à autorisation situées entre Mantes la Jolie et Les Mureaux[4], zone où la densité de population est élevée (190 habitants/km2), et le trafic routier intense.

A Gargenville, la pollution est principalement d'origine industrielle[5]

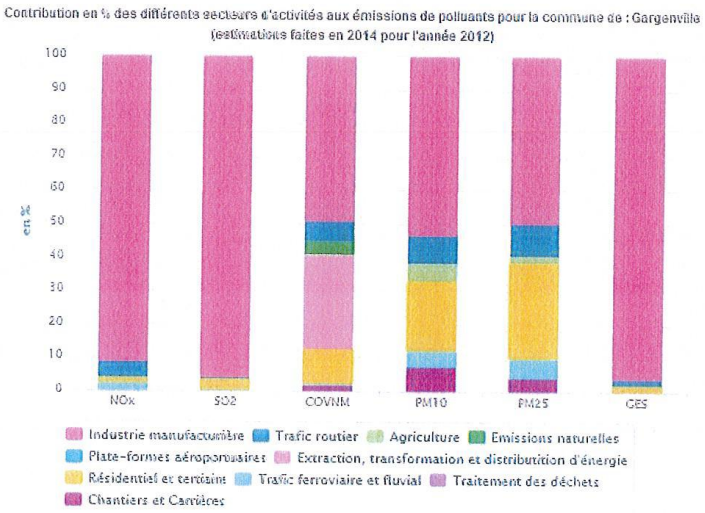

Une cimenterie est extrêmement polluante, à cause du procédé de fabrication du ciment lui-même. S'ajoute à cela le trafic de camions nécessaires à l'acheminement des matériaux et le transport du ciment (moins de 20% de la production de l'usine est acheminé par voie fluviale).

D'ailleurs selon la DRIEE, Calcia est en 2013 le 3éme émetteur industriel de NOx en IDF.[6]

Carte 6.7 : Principaux émetteurs de NO_x en 2013 (émetteurs de plus de 100 t/an)

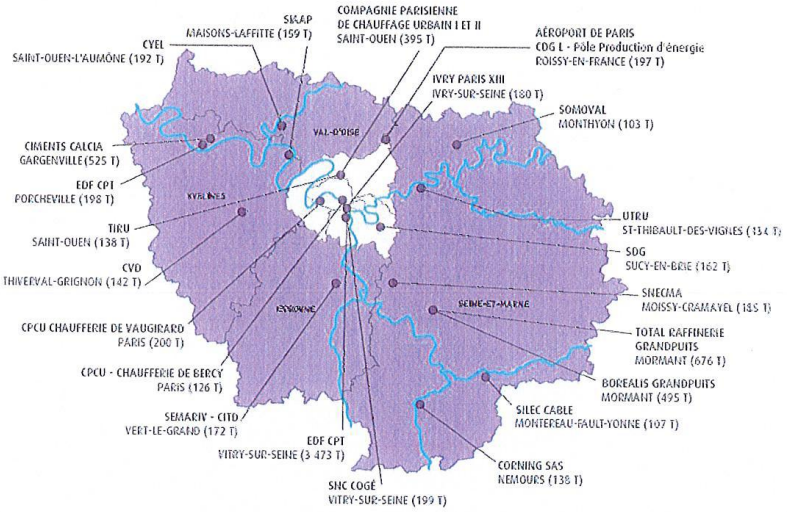

Les polluants émis par la cimenterie sont réglementés, et mesurés régulièrement par l'industriel. Toutefois les mesures ne sont pas continues, et l'industriel peut obtenir certaines dérogations.

On peut également s'interroger sur le respect de la réglementation des émissions polluantes :

- Sur 219 établissements pratiquant l'auto surveillance en IDF, 57 contrôles inopinés des rejets atmosphériques ont été réalisés en 2014 par la DRIEE. Les résultats ont mis en évidence des dépassements des valeurs limite d'émission pour une trentaine d'entre eux, dont 11 installations de combustion![7] Plus de la moitié des pollueurs contrôlés dépassent donc les valeurs limites d'émission autorisées...

- En 2015, parmi les contrôles, la DRIEE relève un dépassement pour les poussières pour une cimenterie.[7] Il s'agit bien sur de la seule cimenterie d'Ile De France, de Gargenville!
- Enfin, le risque d'accident industriel est loin d'être nul ! 114 évènements ont été recensés en 2015 par le bureau d'analyse des risques et pollutions industriels, en Ile De France (60 sur des installations classées) dont 50% ont conduit à des rejets de matières dangereuses ou polluantes. Les causes de ces 60 accidents ne sont connues que dans 30% des cas.[7]

Selon l'EQIS de Santé Publique France, dans les zones les plus polluées (comme la vallée de Seine), le gain moyen d'espérance de vie à 30 ans serait de plus d'un an[8] si la concentration en PM2.5 était ramenée à celui des villes de même taille les moins polluées de France.

Enfin, la cimenterie est l'un des plus gros producteur de CO_2 d'ile de France, avec une émission d'environ 1000 tonnes de CO_2 par jour. Ce gaz n'est pas directement nocif pour la santé mais c'est un gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique, avec ses conséquences indirectes néfastes sur la santé, et sur l'environnement.

Conclusion

Il y a eu au fil des années tout un chantage de l'industriel pour maintenir la cimenterie de Gargenville et ses emplois (une centaine aujourd'hui), en niant la pollution générée.
L'industriel étant dans l'incertitude quant à la poursuite de l'exploitation, peu d'investissements de modernisation ont été entrepris. Ce chantage s'est fait au détriment de la santé des populations riveraines, maintenues dans l'ignorance des risques sanitaires, pourtant certains.

Il ne s'agit plus d'étudier le problème, les données sont là. Elles sont préoccupantes.

La France est visée par un contentieux par la Commission européenne pour les concentrations en PM10 dans onze zones dont l'Ile De France. Le Conseil d'Etat a condamné la France pour non respect des normes de pollution de l'air en juillet 2017. L'état a neuf mois pour établir un plan d'action contre la pollution aérienne plus efficace.
Il est donc urgent que les responsables politiques et les représentants de l'Etat prennent des mesures rapides contre la pollution dans cette zone sensible qu'est la vallée de la Seine.

La pollution industrielle représente un enjeu majeur dans cette zone, traitée mollement par les plans d'action de l'état.

Une première opportunité de supprimer un de ces points noirs environnementaux avérés est aujourd'hui possible, en refusant l'extension des carrières cimentières d'HeidelbergCalcia, et en proposant une reconversion de la cimenterie vers une activité moins polluante (centre de stockage par exemple). La situation environnementale et sanitaire doit conduire maintenant et sans attendre vers une transition industrielle. HeidelbergCement pourrait en être le premier acteur!

Références:

1. Etude de zone en vallee de Seine etat des lieux et elaboration du schema conceptuel. Comite de pilotage 27 mars 2012
2. www.ile-de-france.prse.fr/IMG/pdf/prse3_idf_brochure_2017.pdf page 24
3. Cancers et inegalites territoriales en Ile De France. ORS Ile De France septembre 2016
4. www.ile-de-france.prse.fr/IMG/pdf/prse3_idf_brochure_2017.pdf page 97
5. https://www.airparif.asso.fr/etat-air/air-et-climat-commune/ninsee/78267
6. L'environnement industriel en Ile de France. Brochure DRIEE 2015. p72
7. L'environnement industriel en Ile de France. Brochure DRIEE 2016. p22 et p62
8. Medina S. Pascal M. Tilier C. Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalite en France continentale et analyse des gains en sante de plusieurs scenarios de reduction de la pollution atmospherique . Saint Maurice : Sante publique France ; 2016. 12p. Disponible a partir de l'URL : www.santepubliquefrance.fr

Pièce 122 Mr Beguin

Mardi 23 Octobre 2018

122

Monsieur Beguin Jean-Marc 6, rue de la ferme 78440 SAILLY.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Agé de 63 ans, et bientôt à la retraite, je suis un agriculteur en colère, car si le projet de carrière se réalise sur la commune de Bueil en Vexin, mon exploitation va être malheureusement amputée d'une dizaine d'hectares.

Je suis exploitant agricole sur la commune de Sailly limitrophe de Bueil en Vexin, en société avec mon neveu et ma nièce, et je cultive des terres sur les communes de Sailly, Fontenay St Père et Bueil en Vexin sur une SAU de 90 hectares environ. La totalité de ma surface agricole de la commune de Bueil en Vexin serait prise par l'exploitation de cette carrière, d'où forcement un manque à gagner pour la société agricole SCEA ferme Saint Pierre dont je suis le gérant principal.

Mes parents décédés depuis quelques années déjà m'ont donné un outil de travail, à savoir être agriculteur. Ils se sont tués au travail avec le peu de moyens qu'ils avaient pour remettre en état de fonctionnement une ferme dévastée par les bombardements de la seconde guerre mondiale, d'abord avec les chevaux, puis avec les premiers tracteurs, en défrichant, en creusant des fossés, en arrachant des pierres à la pioche, le tout à la sueur de leur front. Ils ont eu beaucoup de mal, et surtout beaucoup de mérite à le faire. Ils m'ont laissé cet outil de travail clé en main, je n'avais plus qu'à continuer leur œuvre, mais si ce projet se réalise, j'aurai l'impression de les avoir trahis.

Il y aura plus alors de champs de blé, d'orge ou de colza sur ces parcelles, mais un trou gigantesque avec toutes les nuisances que l'on connaît : le bruit infernal des engins pour extraire le calcaire, la poussière, la pollution des nappes, etc ...

Monsieur le commissaire enquêteur, j'espère que vous avez compris mon message. Par respect de mes parents, je dis non à ce projet de carrière.

Merci.

Pièce 123 Mme Lesault

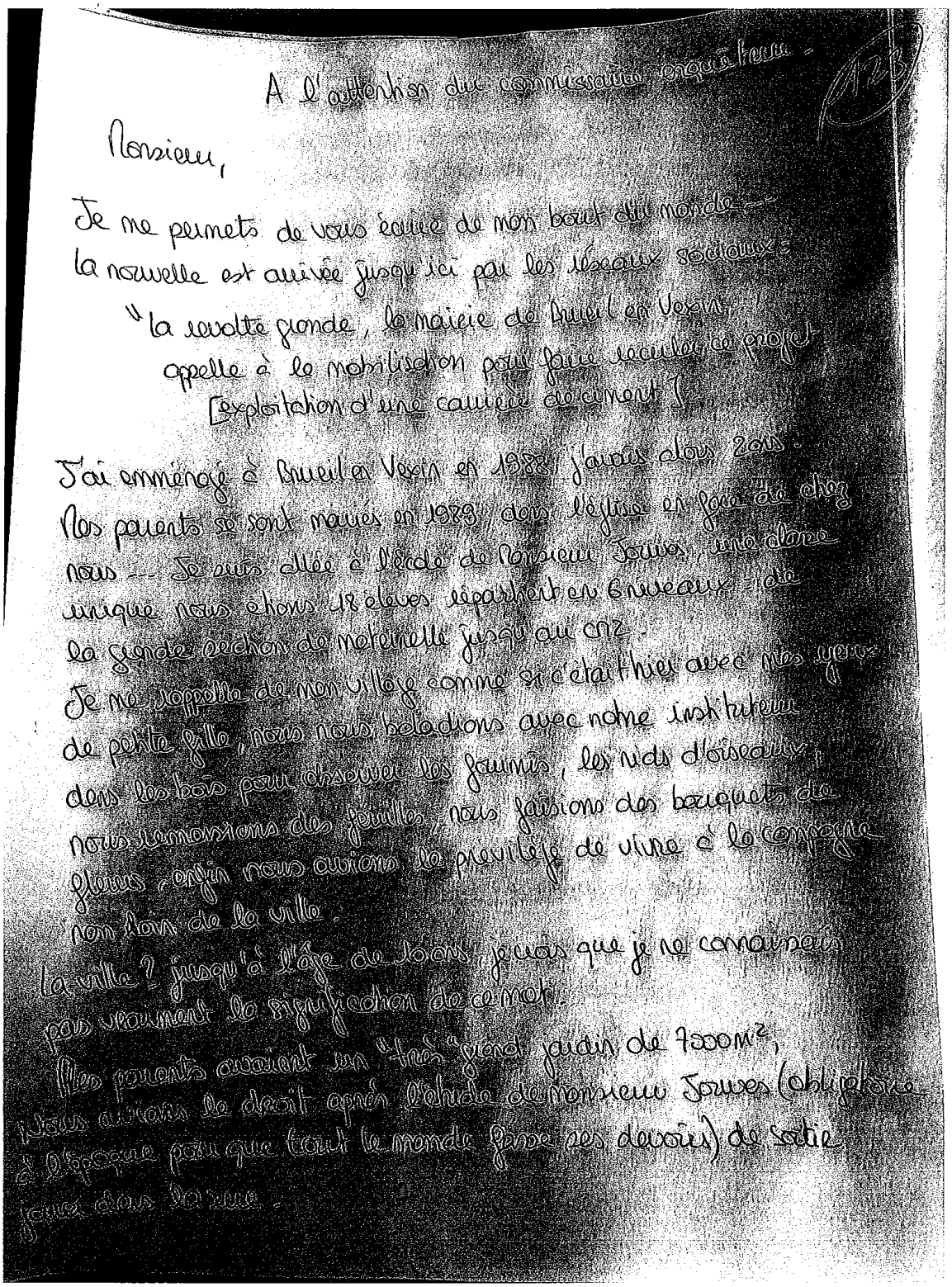

A l'attention du commissaire enquêteur -

Monsieur,

Je me permets de vous écrire de mon bout du monde -
la nouvelle est arrivée jusqu'ici par les réseaux sociaux :
" la révolte gronde, la mairie de Bruel en Vexin
appelle à la mobilisation pour faire reculer ce projet
[exploitation d'une carrière de ciment] "

J'ai emménagé à Bruel en Vexin en 1988, j'avais alors 2 ans.
Nos parents se sont mariés en 1989, dans l'église en face de chez
nous --- Je suis allée à l'école de Monsieur Jouves, une classe
unique nous étions 18 élèves répartis en 6 niveaux - de
la grande section de maternelle jusqu'au CM2 -
Je me rappelle de mon village comme si c'était hier avec mes yeux
de petite fille, nous nous baladions avec notre instituteur
dans les bois pour observer les fourmis, les nids d'oiseaux,
nous ramassions des feuilles, nous faisions des bouquets de
fleurs - enfin nous avions le privilège de vivre à la campagne
non loin de la ville.
La ville ? jusqu'à l'âge de 10 ans, je crois que je ne connaissais
pas vraiment la signification de ce mot.
Mes parents avaient un très grand jardin de 7000m², nous
avions le droit après l'école de Monsieur Jouves (obligations
à l'époque pour que tout le monde fasse ses devoirs) de sortir
jouer dans la rue.

Nous faisions du vélo, du patins à roulettes, nous nous imaginions tout un tas de sérail au lavoir du pont madame, nous nous amménagions des cabanes dans les bois avec des branches cassées, des tas de feuilles, etc...

Le week-end, nous allions pêcher à la ferme du Haubert, ou nous faisions des boledes en vélo en famille.

Enfin la ville nous n'en avions pas vraiment besoin lorsque j'étais petite. Le dimanche matin, il y avait même une petite camionette qui apportait du pain, elle passait toujours à la même heure, et nous étions nombreux à faire des surprises à nos parents !

C'est à l'entrée au collège à Notre Dame de Nantes la Jolie que j'ai découvert la ville, et quelle chance j'avais de rentrer à la campagne !

Après le bac... c'était la Grande "Ville", puisque j'ai étudié à Paris, puis à Rennes, puis au Mans, mais je suis toujours revenue chez mon père à Brueil en Vexin.

Pourquoi ? Pour sa paix, pour sa simplicité, pour profiter du grand air, pour s'évader de la ville (dont je connais la définition maintenant. Ville = béton = arbres en cages = parcs ouverts à certaine heure).

Je suis une adulte aujourd'hui, mes enfants sont nées à Poissy et à Nogent sur Marne, j'ai habité pendant 4 ans à Nogent sur Marne en travaillant à Paris 10 (à République).

Et voilà... aujourd'hui j'ai bientôt 33 ans et j'ai cette chance, ce bonheur de vivre dans le bout du monde : Plouguerneau à 20 km de Brest dans le Finistère.

un trop plein de béton, de pollution, de poussières, de bruits, Rhumes sur rhumes, allergies sur allergies ; enfin avec mon conjoint on a voulu offrir un meilleur environnement de vie à nos enfants -

Nous avons créé un restaurant dans le bourg de Plougonvelin. Ici, les enfants mangent de vrais légumes, respirent de l'air pur, sortent dans les bois, dans les potagers pour s'instruire -

Alors cette histoire de cantines, j'en entendais parler très souvent plus jeune, mais je ne me sentais pas vraiment concernée vu mon âge ... aujourd'hui le village compte entre 85 et 100 enfants à l'école, ça signifie que de nombreuses familles vivent dans le village, beaucoup des parents de mes amis, mes parents vivent encore à Brueil, cette cantine va démarrer énormément de verdure, les paysages reposants, calmes et vont disparaître, l'air pur que l'on pouvait respirer en 1932 ne sera plus -

Ce n'est pas une cantine dont a besoin Brueil en Vexin, mais de petits commerces, pour que le village renaisse et que les habitants qui ont travaillé toute leur vie pour s'offrir une maison dans un endroit calme et chaleureux, ne se retrouve pas à regretter leur vie passée arrivée à l'âge de la retraite.

Comment tous ces hommes et ces femmes qui au leur travail ont payé leur maisons vont pouvoir les revendre pour partir vivre ailleurs ? loin de toutes ces nuisances ---

Qui acceptera d'acheter leur maison ?

Cette cantine va démonter des milliers de familles, certain ne vont pas supporter et vont se suicider car ils n'auront pas les moyens de partir ailleurs -

Monsieur le commissaire enquêteur, je ne connais pas votre pouvoir, je ne sais même pas ce que vous allez faire de mon courrier, mais --- certainement qu'il y a un moyen de préserver mon village de petite fille.

Non, je ne suis pas une bobo écolo, contre le béton ... il en faut, mais pas à Brueil.

Brueil en Vexin, c'est le pays régional du Vexin, c'est des oiseaux qui chantent, des arbres centenaires, des habitants heureux de leur environnement.

Laissez les Brueillois vivre en paix, laissez les enfants profiter de la nature, ils ont le temps de la confronter à la pourriture, au bruit et à la pollution.

Merci d'avoir lu mes quelques lignes.

Bon courage à vous.

Le Saux Dorothée

Plaisir, le 01/10/2016.

Le Saux Dorothée

Restaurant A la Raison

21, place de l'Europe

78370 Plaisir

Pièce 124 Conseil de Mezy squr Seine

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2018
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217804638-20181022-D_26_18-DE

124

1/2

MEZY SUR SEINE

Canton des Mureaux
Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MEZY-SUR-SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 22 octobre 2018

Date de la convocation

5 octobre 2018

Délibération n° **26/18**

Ordre du jour

Avis sur le projet de carrière déposé par la société CIMENTS CALCIA à Brueil-en-Vexin

Nombre de conseillers

. En exercice : **16**

. Présents : **12**

. Votants : **14**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean MALLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian ROUCHY – Jocelyn REINE Monique POCCARD-CHAPUIS – Fabrice ZUCCARELLI – Marc GUERITEAU Victoria CHAKARIAN-BAVAGE – Benjamin DESSANE – Ingrid HIVER – Gilles CHENNEBAULT – Virginie PINTO – Bertrand OGEE.

Absents excusés :
Joëlle SAUVAGET : procuration à Monique POCCARD-CHAPUIS
Marie COOLEN – Gérard CAHAGNE – Jean-Loup BURTIN

Bertrand OGEE est élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 précisant le déroulement de l'enquête publique sur la demande de permis exclusif de carrière et la demande d'autorisation environnementale unique présentées par la société CIMENTS CALCIA, dont l'article 5 invite le conseil municipal de Mézy-sur-Seine à formuler son avis,

Vu le dossier élaboré par CIMENTS CALCIA soumis à enquête,

Considérant que ce projet fait peser de lourdes menaces pour nos ressources en eau, le forage de Meulan-en-Yvelines qui alimente une large majorité des Méziacois, étant exposé à des risques de pollution des bassins versants de la Montcient et de l'Aubette,

Considérant la pollution aérienne de la Vallée de la Seine à laquelle la cimenterie n'est pas étrangère (même si elle n'est pas la seule contributrice) qui a amené le Préfet de Région à classer notre commune en « zone sensible » avec 86 autres communes,

Considérant les solutions alternatives proposées par des associations et des parlementaires pour maintenir les emplois liés à la cimenterie en supprimant la principale source de pollution (brûlage du calcaire) et en évitant l'extension des carrières,

Commune adhérente Parc naturel régional du Vexin français

Place Paul Bargeton 78250 MEZY sur SEINE - Tél : 01 34 74 13 31 – Fax : 01 30 91 49 33 - mairie-mezy@wanadoo.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2018
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217804036-20181022-D_26_18-DE

Considérant la nécessité de maintenir les terrains visés par le projet pour l'exploitation agricole,

Considérant enfin les avis émis par le Parc Naturel Régional du Vexin Français, et par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions (Monique POCCARD-CHAPUIS et Benjamin DESSANE),

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet déposé par la société CIMENTS CALCIA ayant pour objet l'exploitation d'une carrière sur la Commune de Brueil-en-Vexin.

Pour extrait conforme,
Mézy/Seine, le 23 octobre 2018

Le Maire,

MAIRIE de MEZY sur SEINE (Yvelines)

Jean MALLET

Pièce 125 Mme Peulvast

125

Annette Peulvast-Bergeal
- ex députée de la 8e circonscription
- ex maire de Hautes la V[illegible]
- professeure agrégée -

Ce projet est né des appétits financiers et économiques ne misant que sur le court terme. Il aboutit à sacrifier toute une région : ses habitants et ses activités.

Ce projet est en totale contradiction avec les grandes lignes qui se dessinent au niveau de la planète et de la survie de ses habitants : les terres agricoles en diminution, les eaux qui s'épuisent, l'atmosphère se transforme.

Tous ces éléments vitaux pour notre vie doivent impérativement protégés. Or c'est le contraire qui est porté par ce projet

- Tout d'abord la destruction de l'environnement par l'ouverture de cette carrière va faire disparaître tout le passé archéologie (riche en ce qui concerne le néolithique et la période gallo-romaine),
- De même l'évolution géologique et géo-morphologique de l'ouest du Bassin Parisien. Ainsi l'évolution de ces périodes (y compris

climatiques) disparaitra à tout jamais

- les terres agricoles (porteuses d'emplois dans l'agroalimentaire) les eaux et nappes phréatiques (atteintes de façon majeure) les nuisances sonores (proximité des habitations, circulation) la pollution atmosphérique (incontournable) sont autant de facteurs négatifs qui rendent ce projet totalement inacceptable.
- Tout a déjà été dit et écrit mais il n'en reste pas moins vrai que ce projet reste une monstruosité pour la région. Oser dire que l'exploitation n'engendrera que peu de nuisances et qu'elle restituera "in fine" un paysage et un environnement des plus agréables est de la simple malhonnêteté intellectuelle et scientifique.

- que -

Pièce 127 Conseil de Juziers

127

1/12

Ville de
JUZIERS
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
secretariat-mairie@juziers.org

Juziers, le 23 octobre 2018

BORDEREAU D'ENVOI

A

Monsieur Pierre BARBER
Président de la commission
d'enquête publique

***Objet** : Enquête publique portant sur la demande de permis exclusif de carrières et d'autorisation environnementale unique de la société CIMENTS CALCIA ayant pour objet l'exploitation d'une carrière sur la commune de BRUEIL EN VEXIN.*

Monsieur le Président

Le conseil municipal de Juziers, en sa séance du 4 octobre 2018, à la majorité, a émis un avis défavorable sur les deux demandes de la société CIMENTS CALCIA, demande de permis exclusif de carrières et demande d'autorisation environnementale unique ayant pour objet l'exploitation d'une carrière sur la commune de Brueil en Vexin. La délibération a été déposée sur le registre électronique.

Afin de vous éclairer sur le choix du conseil, vous trouverez ci-joint, extrait du procès-verbal de la séance du 4 octobre, faisant état des débats.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président,** à l'assurance de mes meilleures salutations.

Le maire

Philippe Ferrand

VILLE DE JUZIERS
78820 (Yvelines)

2|27

Département des Yvelines Commune de JUZIERS	PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 OCTOBRE 2018

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Date de convocation : 28 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de JUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe FERRAND, Maire.

Présents : E. ALEXANDRE-NOËL, T. HACK, V. RAY, J-L. COTZA, S. MASSONNIERE, A. GRAVOT, J. ZIEGLER, M. BINET, M-A. PIEDERRIERE, D. GRESSIER, G. DUPEU, J-C. LOOS, E. ANDRE, S. SAINT-LEGER, N. COTONNEC-GRESSIEN, I. TYCZYNSKI, P. CHABANNE, C. GUILLAUME, J-Y. REBOURS, K. VARIN, M. FERRY, C. DEFLUBE, C. LABBE.

Excusés : J-M. BRIANT (pouvoir à G. DUPEU), P. DELAVEAUD (pouvoir à K. VARIN), J. OZANNE (pouvoir à J-Y. REBOURS).

Secrétaire de séance : Nadine Cotonnec-Gressien

Avant de procéder à la validation du procès-verbal, il est à noter qu'une erreur matérielle s'est glissée sur la délibération n° 32 – 2018 concernant l'intégration des biens vacants : il fallait lire dans le tableau listant les parcelles B n° 417 et non B n° 147.

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018 : accord à l'unanimité, 2 abstentions (K. Varin, M. Ferry).

3/22

N° 39-2018 : Avis sur la demande de permis exclusif de carrières et la demande d'autorisation environnementale unique présentées par Ciments Calcia sur la commune de Brueil-en-Vexin

Rapporteur : Monsieur le maire

La société CIMENTS CALCIA a présenté, au préfet des Yvelines, une demande d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire cimentier à ciel ouvert sur la commune de Brueil-en-Vexin.
Le dossier couvre deux demandes : la demande de permis exclusif de carrières (article L.321-1 du nouveau code minier) au sein de la zone spéciale de recherche et d'exploitation de calcaire cimentier définie par le décret du 5 juin 2000 (zone 109) et la demande d'autorisation environnementale unique (article L181-1 et suivants du code de l'environnement) pour les installations classées pour la protection de l'environnement, la loi sur l'eau et le défrichement.

Le préfet des Yvelines soumet aujourd'hui à enquête publique le dossier de demande de permis exclusif de carrière. En application de l'article 14 du décret n°37-181 du 28 février r 1997 relatif à l'institution des zones définies aux articles 109 et 109-1 du code minier, aux autorisations de recherche de substances de carrières et aux permis exclusifs de carrières délivrés sur ces zones, cette enquête est commune avec celle portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par le pétitionnaire pour exploiter la carrière.

La demande d'autorisation environnementale unique est instruite par les services de l'Etat (DRIEE). La demande présentée par la société CIMENTS CALCIA a notamment fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (conseil général de l'environnement et du développement durable) et d'un avis du préfet de région (DRAC) pour son impact sur le patrimoine archéologique.

Le dossier jugé recevable est soumis à l'enquête publique régie par les articles L.181-9 à L.181-12 et R.181-36 à R.181-38 du code de l'environnement renvoyant pour partie aux prescriptions des articles L.123-1 à L.123-18 et R.121-1 à R.123-21 du code de l'environnement. Parallèlement à l'enquête publique, le préfet saisit pour avis le conseil municipal des communes affectées ou susceptibles d'être affectées par le projet, leurs groupements (communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et Communauté de communes Vexin Centre, en l'espèce) ainsi que le Parc Naturel Régional du Vexin français.

Ce dossier est actuellement mis à disposition du public lors de l'enquête publique qui se déroule sur les communes de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt du 17 septembre au 19 octobre inclus. Le dossier complet est consultable sur le site suivant :

http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Carrieres/Enquetes-2018/societe- CIMENTS-CALCIA

Le Préfet des Yvelines sollicite l'avis du Conseil municipal concernant ce dossier.

Monsieur le maire rappelle que chacun a reçu une clé USB à son domicile contenant l'ensemble du dossier de 5 000 pages afin de pouvoir l'étudier avant la séance. Nous devons maintenant délibérer. Auparavant il veut ouvrir le débat : Il demande à chacun de s'exprimer de manière audible et de respecter les arguments des uns et des autres. Il souhaite que chacun s'écoute sur ce sujet passionnant où les passions se sont exprimées parfois trop s'en faut. Il est important que tous ceux qui le souhaitent puissent exposer leurs arguments, c'est plus facile de s'écouter si ceux-ci sont dépassionnées.

Monsieur le maire demande aux conseillers qui ont préparé une intervention par écrit de l'envoyer par mail pour verser au procès-verbal.

Marc Ferry ne souhaite pas entrer dans le débat mais néanmoins propose de lire son intervention :

« Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je tiens à rappeler à tous que depuis le début de ce mandat, je demeure le seul porte-voix d'un bon quart des électeurs de Juziers. Mais je m'exprime aussi au nom de tous ces citoyens Juziérois qui ne sont pas là ce soir, mais qui ont déjà exprimé leur sagesse et la force de le leur bon sens.

Je me réjouis de la sagesse et du bon sens de l'écrasante majorité de cette assemblée municipale qui, lors d'un vote consultatif improvisé le 14 septembre 2017, a massivement exprimé son ***rejet*** *du plan d'extension de la cimenterie Calcia.*

La cimenterie va avoir 100 ans. Elle a fait le bonheur des uns, mais aussi le malheur des autres... Bientôt centenaire, cette cimenterie a fait son temps...

Si le site Calcia était reconverti en base de loisirs à caractère commercial, par exemple, dotée d'un petit port de plaisance, de cafés, restaurants, boutiques, hôtels, sports nautiques, randonnées équestres, pratique du modélisme, et moultes autres activités de plaisance, voire y adjoindre une surface d'habitations atypiques, autonomes et non-polluantes...-Et qu'il était décidé de l'alimenter exclusivement par des énergies naturelles et renouvelables (parc solaire, hydroliennes, combustion de déchets verts, etc...). Ce ***futur pôle-modèle*** *s'inscrirait idéalement dans le sens de l'Histoire et de l'Avenir ! ET CELA EST POSSIBLE !*

Ce projet-là créerait beaucoup ***plus d'emplois****, créatifs d'énergie humaine, de paix et de bonheur social. Et, c'est essentiel, un projet aussi sain, visionnaire,* ***sage et novateur à la fois****, s'inscrirait idéalement dans le sens de l'Avenir, du modernisme – au sens positif du terme.*

N'oublions pas le fait que les jeunes générations sont particulièrement sensibles à cette image respectueuse de la nature, de la vie et de l'environnement. Les emplois créés seraient alors beaucoup plus nombreux et pérennes que l'extension ***dévastatrice*** *d'une cimenterie ultrapolluante, prédatrice, invasive, totalement* ***anachronique*** *et contraire aux attentes des* ***Citoyens des Temps présents et à venir...***

Plusieurs villes en France (Besançon par exemple) se sont déjà lancées avec succès dans l'autonomie énergétique, les énergies peu / ou non-polluantes, saines et essentiellement renouvelables. -Et, parallèlement, dans des concepts sociaux éco citoyens / Co citoyens, très novateurs.

L'Avenir est ouvert à l'« Econo- logie », Il nous incombe de suivre ce modèle-là, et de ce fait, de prendre le train en marche avant qu'il ne soit trop tard.

Car : Oui ! *Juziers peut devenir un village moderne. Un village MODELE !*

Au lieu de se complaire – pour ne plaire qu'à une minorité- dans sa posture de « lanterne rouge », car village actuellement le plus impacté par les nuisances de la cimenterie Calcia, choisissons la sagesse et l'ambition, l'avenir. La qualité de la vie et de l'environnement.

5/22

Pour conclure mon propos, *je tiens à vivement* ***féliciter*** *tous ces citoyens mobilisés ainsi que cette majorité de conseillers municipaux, qui ont marqué leur désapprobation, voire leur rejet de ce projet extrêmement* ***nocif, prédateur, destructeur*** *de ce qui nous est le plus cher : La Vie. La sante. Et plus encore, celles de nos enfants et petits-enfants... !*

Pour cette minorité de l'ombre, qui persiste à soutenir ce funeste projet, qu'ils se rassurent : l'Etat Tout Puissant, qui soutient beaucoup plus la ***finance*** *internationale que l'Emploi des Citoyens Français, cet Etat fera passer et adopter ce projet en force, quoique l'on fasse. Aujourd'hui en est la preuve, puisque le vote de ce soir n'est que « consultatif », comme tous les « votes » pseudo-démocratiques ayant lieu autour de cette « affaire ». Nous sommes « consultés », alors « fermons-là ». C'est une des facettes de notre démocratie menteuse.*

Mais *ne crachons pas dans le peu de « soupe » qu'il nous reste ! Ne boudons pas cet ultime ersatz de démocratie, ces dernières miettes de pouvoir...****CE SOIR REFUSONS TOUS ET MASSIVEMENT CE PROJET FUNESTE ET DEVASTATEUR ».***

Marc Ferry donne aussi lecture d'un article du bulletin de la communauté d'agglomération de Seine & Vexin du 6 novembre 2015 : Brueil-en-Vexin, un village bien dans son temps.

Marie-Ange Piederrière prend la parole à son tour :

« Je voudrais partager avec vous ce soir, ma conviction profonde que le projet de carrières à Brueil en Vexin ne doit pas se réaliser. Essentiellement, parce que je pense qu'il est néfaste pour l'environnement et la santé.

Les arguments ont longuement été évoqués avec précisions par les adversaires de la nouvelle carrière :

- *Les* ***paysages*** *du parc naturel qui vont être dénaturés*
- *les* ***terres agricoles*** *fertiles qui vont être perdues pour la production pendant de nombreuses années*
- *la* ***nappe phréatique*** *qui va être fragilisée par une trop petite épaisseur de terre et par des risques d'infiltrations*

Et ***la qualité de l'air,*** *mauvaise dans notre secteur puisque nous sommes déjà en zone sensible pour la pollution aérienne.*

L'activité cimentière est très polluante : *350 000 t/ an de CO2, c'est l'équivalent de 150 000 voitures roulant 50 km par jour pendant 1 an. Rappelons que le CO2 est le grand responsable du réchauffement climatique. L'usine rejette aussi de nombreux produits chimiques (oxyde d'azote - dioxyde de soude – ammoniaque) certes, en dessous du seuil autorisé mais les autres usines en rejettent aussi. Et de grosses quantités de poussières dont les fameuses particules fines qui font tant de dégâts sur la santé.*

La région parisienne est une région avec une forte concentration humaine et subit déjà les inconvénients de cette concentration, inconvénients liés aux transports et aux habitations notamment. La vallée de la Seine subit en plus les effets d'industries particulièrement polluantes...

On ne peut plus continuer comme ça... L'usine de Gargenville est la seule cimenterie en France implantée en milieu urbain. Partout ailleurs, elles sont situées à plusieurs kilomètres des habitations.

De nombreux arguments en faveur du maintien de l'activité cimentière ont été avancés :

- *L'arrêt de l'usine va faire perdre des emplois directs ou induits : à cela, je dirai deux choses : Il n'y a aucune certitude en matière de maintien de l'emploi ; il est plus que probable que les emplois vont baisser avec la modernisation de l'usine prévue pour accompagner le nouveau projet. Actuellement, il y a beaucoup de salariés au regard de la production, comparés aux autres usines du groupe. La deuxième chose, c'est que le projet va détruire d'autres emplois, liés aux loisirs et au tourisme.*
- *L'arrêt de l'usine va engendrer une perte de revenus pour le département (argument de certains élus) : loin de moi l 'idée de minimiser ces deux arguments. L'emploi et les ressources du département sont des préoccupations très importantes. Mais on ne peut plus maintenir des emplois à tout prix, à n'importe quelles conditions, en s'accrochant aux techniques du passé. Bien sûr qu'il ne faut pas laisser disparaitre des emplois sans tout faire pour les remplacer. Mais il faut les remplacer dans des technologies compatibles avec l'avenir de l'humanité. Le modèle économique doit changer. Il faut être imaginatif, regarder notre fonctionnement de plus haut et accepter d'innover, de modifier nos habitudes de fonctionnement. L'usine de Gargenville est bien située, à proximité de la Seine, d'une voie de chemin de fer de l'autoroute. Il y a sûrement des moyens de l'utiliser différemment : certains y ont déjà réfléchi et des propositions sont en cours...*
- *Nous avons besoin de ciment, particulièrement en région parisienne : en fait, la production cimentière française serait plutôt excédentaire. Pour deux raisons : la demande baisse et le ciment est moins cher à l'étranger donc il est importé.*
- *Le ciment produit en région parisienne, sur les lieux d'utilisation, évite l'émanation de CO_2 puisque qu'il n'a pas besoin d'être transporté : mais pour faire du ciment, il faut aussi d'autres produits (42%) charbon, farines animales, laitiers de hauts fourneaux. Et ces matériaux viennent de loin... L'usine de Gargenville voit 140 passages de camions par jour. Et puis, si on cherchait comment remplacer le ciment ? Où qu'il soit produit, cette industrie est très polluante. Certains pays (Canada, Brésil) s'orientent vers le béton recyclé (déchets de bâtiment) ou le béton végétal. Pourquoi pas nous ? Le sable primaire tend à disparaitre. Pourquoi ne pas utiliser les installations de Gargenville pour fabriquer du gravier à partir de constructions anciennes ? Beaucoup moins polluant....*
- *Le projet a bien évolué : heureusement car le 1er était catastrophique avec son ballet incessant de camions à travers des zones boisées et le niveau d'extraction en dessous de la nappe phréatique ! C'est trop facile de faire au départ un mauvais projet pour l'améliorer ensuite et tirer bénéficie de cette évolution.*

Notre planète est en grand danger. L'été que nous avons eu, avec ses inondations, typhons, cyclones d'une part et sa sécheresse et ses incendies d'autre part nous crie l'urgence d'organiser l'activité humaine autrement. Une tragédie est en cours, même si, pour notre confort, nous cherchons toujours à la minimiser. La planète se réchauffe, les ressources s'épuisent, la glace fond et certaines terres vont être ensevelies pendant que d'autres se dessèchent vouant leur population à mourir de faim. Que fera-t-on des migrants climatiques, nous qui ne pouvons accueillir quelques dizaines d'étrangers sans nous sentir envahis ? L'urgence est de réduire la production de gaz à effets de serre. (CO_2). Et ce n'est pas une option : nous sommes en train de perdre la main. Il sera bientôt trop tard et ça l'est peut-être déjà.

Il faut revoir notre modèle de développement ; notre modèle économique doit changer et tout de suite.

D'accord, me direz-vous mais est-ce que continuer ou non l'usine Calcia va changer quelque chose ? Certes, c'est un tout petit pas par rapport à l'enjeu mais si nous ne sommes pas capables de faire ces petits pas là, comment espérer que nous pourrons faire les grands changements décisifs ?

Je crois sincèrement et j'espère vous faire partager cette conviction, qu'il faut saisir toutes les opportunités pour relever le pire défi auquel l'humanité est confrontée. Pour la cimenterie, l'opportunité se présente ; il faut la saisir. Sinon, on en prend pour trente ans ! Regardez comment la planète s'est détériorée les trente dernières années imaginez ce que ça sera dans trente ans.

Nous avons un devoir envers notre descendance ; on parle de la dette financière qu'on va leur laisser. Epargnons-leur une dette écologique irréversible. Car ce qui se joue, ce n'est pas l'avenir de la terre, c'est l'avenir de l'humanité. »

Nadine Cotonnec -Gressien souhaite juste évoquer le côté santé : des tas de documents qui émanent de services indépendants indiquent que, dans notre partie de la vallée de la Seine, il y a le plus de cas de cancer du poumon, le plus d'achat de produits dilatateurs et une année d'espérance de vie en moins, notamment vers Limay. Il faut agir comme l'a évoqué Marie-Ange Piederrière, si ce n'est pour nous, au moins pour nos enfants. Nous leur devons : hormis la partie paysagère ou écologique, il faut nécessairement s'arrêter à la partie santé pour nos enfants et appliquer le principe de précaution. Le projet est nocif pour la santé de tous.

Jean-Yves Rebours va peut-être se faire l'avocat du diable car il a entendu ces arguments qu'il respecte profondément. Cependant il explique qu'il ne faut pas mélanger la politique avec notre problématique : nous sommes là pour évoquer les Ciments Calcia et non pas l'écologie en général, ni de leur politique ou de leur comportements politiques. Le projet Calcia : plusieurs éléments peuvent concerner le projet, la cimenterie - cela a été le passé - cela peut aussi concerner l'avenir. Il n'a pas d'avis sur ce sujet précis. Cependant il s'est fait une opinion hier soir, tardivement.

En effet, il a regardé à la télévision, la veille du Conseil à minuit, un reportage sur le gaz de Lacq à Fosses/Mer, notamment sur l'usine SANOFI. Il s'est dit que cette émission lui permettrait de donner ce soir, des arguments ou des contre-arguments suivant la situation. En effet, là-bas, c'est bien pire qu'ici, il a été écœuré de voir tous les dangers liés à cette usine.

Tout d'abord, il tient à faire part de son profond respect pour tous ceux qui se sont investis dans la lutte contre le projet Calcia, ce sont des personnes qui vont jusqu'au bout de leurs convictions. Cependant, dans l'interview du Sous-préfet lors de la diffusion de l'émission précitée, quand il lui a été demandé si les contrôles par l'Etat de l'usine avaient été effectués, sa réponse a été que ce n'était pas nécessaire puisque les contrôles étaient bons, alors que les associations qui luttent contre cette usine avaient des preuves qu'au contraire rien n'était bon. Alors les contrôles ? sans rentrer dans l'écologie, l'avenir de la planète, même s'il pense à ses petits enfants, même s'il a des poules pour lutter contre l'excès des déchets, le fait que l'Etat n'ait pas les moyens de faire des contrôles alors que des particuliers sont capables de les faire l'interpelle. Peut-on se battre contre le vent ? Quelle est notre puissance, notre poids par rapport à l'Etat ? Il est intimement convaincu qu'il y a des lobbies derrière Calcia. Même si, globalement, politiquement, majoritairement, nous

8/22

sommes contre, il craint malheureusement que ce projet se fera. Quels sont nos moyens individuels, quel est notre pouvoir ? Cela ne changera rien.

Nadine Cotonnec-Gressien répond qu'il faut bien commencer par quelque chose.

Jean-Yves Rebours rétorque que les petits pas ne suffisent pas, même si cela le désole. De temps en temps, il faut être réaliste.

Philippe Ferrand intervient sur le fait que nous n'aurions aucun pouvoir : aujourd'hui il nous est demandé notre avis : c'est un pouvoir. Maintenant, quel est le poids de Juziers ? Monsieur le maire se veut positif et optimiste : il est important d'être sollicité et de donner notre avis. S'il est dit que ce n'est pas la peine, que cela ne changera rien, il n'empêche : le Préfet, le Commissaire enquêteur l'auront entendu, c'est important même si le poids de Juziers a peu d'impact.

Nadine Cotonnec-Gressien : nous sommes en démocratie, c'est aujourd'hui que nous devons donner notre avis quel qu'il soit. Si l'Etat ne nous écoute pas, nous pourrons dire que la démocratie est un peu malmenée.

Ketty Varin a le sentiment que Jean-Yves Rebours jette l'éponge : à quoi bon voter contre si l'Etat passe outre. Même si nous devons aller dans le mur, il faut dire si nous sommes pour ou contre.

Jean-Yves Rebours : qu'est-ce-que nous pouvons faire de plus ? Poids et Pouvoir, les 2 commencent par « P » mais...

Ketty Varin rappelle la mobilisation contre le circuit de F1 : nous avions réussi. Si nous savons nous entourer et jouer sur les bons vecteurs, il est possible d'y arriver.

Philippe Ferrand profite de cette occasion pour ajouter : peu de communes se sont battues contre le circuit. Aujourd'hui, quelques maires, déjà en fonction à l'époque, qui étaient, comme un seul homme, favorables au circuit, osent le montrer du doigt car il n'a pas pris position assez tôt sur le dossier Calcia. Il aurait bien aimé la même solidarité contre le circuit de F1 qui est prônée par les mêmes aujourd'hui.

Jean-Louis Cotza prend la parole en saluant la verve de Marie-Ange Piederrière. Il partage quelques arguments sur les points positifs du mandat. Il est d'accord sur l'évolution nécessaire de l'environnement, que nous devrons évoluer, mais une évolution ne se fait pas en cassant tout du jour au lendemain, elle se fait de manière progressive et, jusqu'à preuve du contraire, le besoin en ciment est réel : on en a besoin pour construire des ponts des habitations, etc.... Il donne lecture de son intervention :

« En septembre 2017, nous avons été sollicités pour donner un avis sur un projet de création d'une nouvelle carrière de calcaire cimentier sur la commune de Brueil en Vexin.

Cet avis purement consultatif était basé sur l'interprétation d'un dossier qui n'était pas déposé, pas encore finalisé, ce qui a donné l'opportunité de pouvoir faire courir toutes sortes d'interprétations alarmistes, partielles, parfois fausses et contestables, ce qui a pu attiser le doute et développer un sentiment de peur bien alimenté par la médiatisation des problèmes environnementaux.

Aujourd'hui, un dossier a été déposé officiellement par la société Calcia. Ce dossier fait l'objet d'une enquête publique conformément à la loi, et dans ce cadre notre conseil municipal est sollicité pour donner un avis.

Pour rester crédible dans le cadre de cette enquête publique, notre avis doit porter sur le projet d'ouverture d'une carrière de calcaire cimentier sur la commune de Brueil en Vexin. Il ne s'agit pas ici de ***faire le procès de la cimenterie de Gargenville-Juziers.*** *»*

Philippe Laborde, membre du public, intervient pour affirmer que les deux sont liés. Monsieur le maire demande le silence du public sinon il sera obligé de demander au public de sortir et à Jean-Louis Cotza de continuer son intervention.

« J'ai la certitude que les élus responsables que nous sommes, ne vont pas se laisser entrainer dans un faux procès et que la majorité d'entre nous se prononcera sur le fond du dossier sur lequel nous devons donner notre avis et, sur ***les seuls éléments factuels qui constituent ce dossier,*** *en faisant fi des pressions extérieures.*

Aujourd'hui vous avez pu prendre connaissance de l'ensemble du dossier de demande d'autorisation, je suis persuadé que même par une lecture partielle et sélective chacun aura pu en évaluer la quintessence. Je vous ai transmis un lien vers le site calcaire-vexin qui à mon avis vulgarise assez bien les enjeux de cette demande.

Pour ma part ce que je retiens de l'ensemble de ce dossier : il contient des études et des conclusions élaborées par des bureaux d'études connus et reconnus pour leurs compétences, et dont l'indépendance ne peut être mise en cause, pour exemple le BRGM, entreprise d'état ne peut pas être soupçonné de collusion avec l'industriel.

Il ressort de ces études que l'ensemble des impacts potentiels du projet ont été identifiés, évalués et, que toutes les dispositions pour en maîtriser les conséquences environnementales qu'elles soient d'ordre paysagères, bio-impactantes, socio-économiques voire tout simplement psycho dérangeante sont clairement posées et définies.

En conséquence, les conditions d'exploitation et de réaménagement seront très contraintes dans un cadre bien définis, et elles seront prescrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ces conditions seront incontournables.

Ces prescriptions prennent, bien sûr nécessairement, en compte l'obligation de mise en conformité avec la réglementation qui dans ce type d'activité est très prégnante.

Le respect de ces dispositions et de la conformité aux normes et à la réglementation est rigoureusement suivi et contrôlé par les services compétents de l'état, dont personne dans notre assemblée ne saurait contester l'implication et la probité. »

Jean-Louis Cotza revient sur les propos de Jean-Yves Rebours. Il précise qu'il a été chargé de l'environnement à la cimenterie Calcia et était en relation avec les services de l'Etat. Il peut à ce titre, assurer que les services de l'Etat sont présents et qu'ils suivent tous les dossiers et interviennent en réunion.

Philippe Laborde intervient une nouvelle fois, Monsieur le maire annonce que c'est la dernière fois qu'il lui demande de se taire sinon la séance sera en huit clos.

Pour appuyer les arguments de Jean-Louis Cotza, Sylviane Massonnière informe que, dans la société ALPA, quand la DRIEE (services de l'Etat) arrivait, les ouvriers craignaient que l'usine ferme en fonction des analyses. C'était une usine bien polluante en 1974. En 2008, beaucoup d'efforts ont été faits à coup de millions. Mais les services de l'Etat ont toujours fait leur travail à la peur des ouvriers de voir leur usine fermer. Il ne faut pas faire haro : il y a peut-être des magouilles chez Renault mais pas partout.

Devant la réaction de tous y compris du public, Monsieur le maire réitère la possibilité de mettre la séance en huit clos.

Thierry Hack proteste contre les allégations de Sylviane Massonnière.

10/22

Jean-Louis Cotza reprend sa lecture :

« Ces obligations garantissent que les émissions de poussières, les impacts, sonores, vibratoires, et autres nuisances potentielles seront totalement contraints et n'occasionneront pas de gêne pour le voisinage.

Pour preuve, l'exemple de la commune de Guitrancourt devrait rassurer les plus sceptiques.

Cet exemple nous aide à démentir la crainte affichée de fuite des habitants ou des activités dans la commune de Brueil en Vexin par peur des nuisances ou de gènes qui, pourraient être occasionnées par l'exploitation de la carrière ou, par peur de dévalorisation de leur foncier.

On notera que cette commune a vu sa population augmenter de 68% entre 1968 et 2014, soit de 320 à 620 habitants.

Si l'impact visuel peut encore faire débat, vous admettrez que compte tenu des engagements pris par la société Calcia, la projection des futurs aménagements nous promets la préservation d'un paysage parfaitement intégré dans son environnement.

La préservation, voir la valorisation des chemins et autre GR, la création d'une zone humide, d'une prairie calcicole, d'observatoire de la biodiversité : ***ce sont 20% du site qui seront donc consacrés à la biodiversité,*** *là encore les exemples de réaménagement et leurs qualités sont nombreux et parfaitement reconnus (Guitrancourt, Limay, Juziers etc..).*

Au fur et mesure de l'avancement de l'extraction, le réaménagement des terres sera coordonné tout cela avec l'engagement que, in fine, 80% du site retourneront à l'agriculture conventionnelle.

N'est-ce pas là un projet raisonnable et raisonné ?

En ce qui concerne l'impact hydraulique, les conclusions du BRGM, devraient rassurer car la mise en œuvre de ce projet n'est pas de nature à augmenter la consommation d'eau d'Evian dans les communes situées en aval, pas de craintes d'assèchement de la Montcient, pas de craintes de détérioration de la qualité de l'eau. Cette nouvelle carrière ne perturbera pas la nappe phréatique et la ressource en eau. A noter également, que pendant cette phase d'exploitation aucun produit chimique ne sera épandu, préservant de fait la qualité des eaux souterraines

Pour ce qui concerne l'avenir de la cimenterie, *cette future carrière en sera le déterminant. Si le besoin en ciment est incontestable, ses conditions de production, et de transports font malheureusement débats.*

Les engagements de la société Calcia pour moderniser ses installations et conforter leurs performances tant d'un point de vue économique, qu'environnemental doivent là encore rassurer.

Les arguments développés dans ce dossier démontre tout l'intérêt qu'il y a à pérenniser cette usine : économie circulaire, bilans carbone et environnementaux, emplois, économie locale et régionale, en bref il n'y a pas d'alternative ! il y a plus à gagner qu'à perdre.

Les opposants font état d'une reconversion ???

- ***Reconvertir ce site en centre de broyage ou de distribution,*** *c'est grever son équilibre économique, c'est diminuer le nombre d'emploi, c'est augmenter de manière significative les flux de transports routiers, et surtout c'est déplacer et se décharger de la production d'un produit de consommation courante, vers d'autre sites, d'autres régions, voir d'autres pays.*

C'est aussi se priver d'exploiter une ressource locale, abondante et qui a largement contribué à la richesse et au développement de notre région.

Cette richesse en réserve de calcaire cimentier, n'est-ce pas un atout pour maintenir nos potentiels économiques et industriel stout en préservant nos atouts environnementaux !

Des cimenteries on veut bien, car on reconnait le besoin incontournable de cette matière première, on veut bien, oui ***mais ailleurs...*** *! ce discours bien connu sur d'autres sujets, n'est-il pas là que pour permettre à certains élus de se donner bonne conscience, et flatter leur électorat local ? ...*

- ***Reconversion en changeant de manière radicale la vocation de ce site !...***

Quel avenir ? Prendrons-nous comme modèle la reconversion des friches Porcher ? après les hauts de Rangiport, on fera peut-être les bas de Rangiport ?...

Des logements, toujours des logements nécessaires oui, mais "quid" du travail, et de l'économie locale, ?

Nos enfants seront-ils tous condamnés à traverser les ponts pour aller chercher EOLE, et aller chercher le Graal à la défense ?

Prendrons-nous pour exemple le devenir de la centrale EDF de Porcheville, devenir toujours pas assuré ?

On entend également, même chez certains élus "haut placés", que notre région n'a plus vocation à accueillir de site industriel !...

Est-ce là un discours responsable ?

La ville ne s'est-elle pas construite autour et grâce à nos usines ?

On entend que l'industrie pollue !...

Qu'en est-il réellement de ses émissions polluantes ? *Sans rentrer dans un débat trop technique, il faut aussi démystifier les émissions dites polluantes de la cimenterie :*

- ***Le CO2*** *il est incontournable (aujourd'hui) car en grande partie, il est à la base du processus de transformation ($CaCO_3$ => $CAO+CO_2$), il est également lié à la combustion de combustibles fossiles.*

Là encore Calcia démontre sa volonté de réduire l'impact de sa fabrication de ciments en développant la production des qualités de ciment, contenant moins de clinker et, par l'utilisation de combustible issus de la biomasse. (Farines animales et non des pneus ou autres déchets comme cela a pu s'entendre) ???

Le CO2 n'est pas un polluant, *il n'est pas toxique, c'est un gaz à effet de serre, il n'a pas d'impact particulier en local. 1t de clinker fabriqué à Gargenville aura le même effet sur la planète qu'une tonne de clinker fabriqué à Couvrot ou à Pekin.*

- ***Les NOx :*** *gaz effectivement polluant et mauvais pour la santé : compte tenu de la hauteur de la cheminée et de la vitesse d'éjection des fumées, son effet en local est faible, sur un plan régional il s'ajoute certes aux émissions du trafic routier mais c'est celui-ci en est le principal émetteur.*

Pour Juziers les données Airparif montrent que la cimenterie n'a pas d'impacts significatifs sur la qualité de l'air que nous respirons.

A noter que l'industrie cimentière est soumise à des règlements de plus en plus contraignants conformément aux évolutions des PCE et que les quantités de NOx émises par l'industrie ont très fortement diminuée ces dernières années...

12/22

Les seuils d'émissions de NOx ont été abaissés de 40% depuis 2014

- ***Les poussières fines** : elles sont essentiellement d'origines minérales, et présentes donc une dangerosité moindre que les poussières d'origines carbonées ou agricoles.*

Ces émissions de poussières sont aujourd'hui un des principaux enjeux pour améliorer la perception et l'acceptation de l'usine actuelle.

Des investissements de mise à niveau, seront donc incontournables dans l'avenir de ce site.

- ***Le dioxyde de souffre (SO2) :** la fabrication de clinker dans des fours à voie sèche permet de réduire à des niveaux extrêmement faible les émissions de ce gaz.*
- ***Les métaux lourds : ils s**ont particulièrement nocifs, mais dans son process le four de cimenterie les pièges, les rejets sont donc très faibles, et ne présente pas de risques pour la population locale.*

A noter la cimenterie (contrairement à certains propos) dispose d'un système d'auto surveillance en continu, et fait réaliser des contrôles périodiques par des organismes agréés sur l'ensemble des polluants.

Par exemple, une jauge owen (tamis de recueil de retombées de poussières) est périodiquement placée dans un jardin de Juziers pour quantifier les retombées de poussières.

Le résultat de ce suivi qu'il soit continu ou périodique est bien entendu transmis aux autorités chargées de son suivi. »

Nadine Cotonnec-Gressien souhaite intervenir : elle a un rapport qui indique que, sur 219 établissements qui pratiquent l'autosurveillance, 57 contrôles inopinés des rejets atmosphériques réalisés par la DRIEE mettent en évidence des dépassements des valeurs d'émission pour une trentaine d'entre eux. Calcia n'est pas spécifiquement citée mais ce rapport précise aussi que sur ces 57 contrôles, 11 établissements n'étaient pas conformes au niveau de leur autosurveillance.

Jean-Louis Cotza répond qu'il ne parle pas de ce qu'il ne connait pas mais il parle de Calcia, usine dans laquelle il a travaillé plus de trente ans, chargé de l'environnement, chargé du suivi des contrôles en continu des installations avec tous les matins, une réunion pour étudier les rapports et faire un bilan des émissions de la veille et ce bilan était transmis à la DRIEE.

Philippe Chabanne dit qu'effectivement dans les statistiques, il existe des entreprises qui ne respectent pas la règle. La DRIEE les sanctionnent et elles arrêtent immédiatement leurs rejets.
Philippe Laborde dans le public intervient à nouveau malgré les injonctions du maire de se taire sous prétexte que Jean-Louis Cotza est le seul à avoir le droit de parler. S'en suit un échange vif sur le fonctionnement du conseil et de la démocratie.

A 21h15, Philippe Ferrand lève la séance et décide de poursuivre les débats à huit clos pour en assurer la sérénité mise à mal par un membre du public (Philippe Laborde). Il a procédé à l'évacuation du public présent dans la salle. La séance du conseil municipal a pu reprendre à 21h30.

Arrivée d'Isabelle Tyczynski à 21h25.

Jean-Louis Cotza reprend son intervention :

« Que ce soit pour produire de l'acier, du ciment, traiter ou recycler nos déchets ou nos vieilles voitures, etc. Notre économie a besoin de garder ces outils, mais il faut bien entendu les inciter et les aider à devenir des modèles de performances tant technologiques, qu'environnementales.

La cimenterie de Gargenville peut, grâce à ses caractéristiques propres, notamment par sa situation géographique devenir un site exemplaire.

***Je m'arrêterai là sur le développement de cet argumentaire** basé sur l'analyse du dossier déposé par la société Calcia. Il faut maintenant que chacun d'entre nous prenne sa responsabilité.*

Ne nous faisons pas d'illusions, ce vote quelque en soit le résultat n'aura qu'un impact très limité sur la décision finale attendu sur ce dossier, par contre notre vote aura un impact sur nos relations avec cette entreprise,

Quel que soit le devenir de la cimenterie, la société Calcia aura toujours une emprise et un impact important sur notre commune,

Ciments Calcia à Juziers est propriétaire de plus de 50 ha soit plus de 5% de notre territoire ; c'est notamment, le devenir et l'évolution de la l'ancienne carrière de Juziers, qui pourra en être impacté.

Nul ne contestera l'intérêt de ce site pour notre commune, tant pour sa biodiversité, que pour son potentiel énorme de développement notamment pour la création de circulation douces et d'aménagements de loisirs.

Pourrons-nous encore avoir une écoute et un langage crédible avec ses propriétaires, si aujourd'hui nous déclarons leur usine "persona non grata".

Chantage, crieront certains !... Tout simplement pragmatisme dans le seul intérêt de la collectivité que nous sommes censés défendre.

Notre vote c'est notre responsabilité de citoyen, mais aussi notre responsabilité d'élu local. Notre vote va engager le devenir de notre commune, ne nous trompons pas ! ... »

Ketty Varin souhaite poser deux questions techniques à Jean-Louis Cotza. La première concerne l'extraction, quel en sera le type, tir de mine ? à quelle fréquence ? étant artificière, elle connait les effets des expositions (poussières, tremblements des murs et fenêtres).

Jean-Louis Cotza répond qu'effectivement l'extraction se fera par tirs de mine ? ces tirs se font par des professionnels et tout autour du lieu de tir, des sismographes sont disposés afin d'en mesurer l'impact. Les tremblements des maisons, c'était peut-être vrai il y a une trentaine d'années mais cela a changé, les tirs sont peu impactant aujourd'hui et certains se font même de nuit. Il propose de demander à Calcia d'inviter les conseillers qui le souhaitent à un tir. Enfin la fréquence est en moyenne d'un tir tous les quinze jours, et d'après lui avant 13h30. Le temps d'installation est le plus long, les trous sont forés à l'avance, le camion apporte les explosifs et le tir dure moins de trois secondes.

Philippe Chabanne précise que la fréquence des tirs figure au dossier : elle est bien d'un tir tous les quinze jours.

La deuxième question de Ketty Varin est plus technique : si l'usine Calcia ne brûle pas de pneus, comment se déroule la phase de montée en température, sachant que l'usine de Lafarge se sert des pneus pour cette montée justement ?

Jean-Louis Cotza répond que les seuls combustibles utilisés sur le site de Gargenville sont : fioul, charbon, pétrole et farines animales (8% d'après lui).

Thierry Hack s'est rendu aux réunions, a pu écouter et Calcia et l'association AVL3C. il n'a pas réussi à trouver des arguments sûrs. N'étant pas convaincu d'avoir la bonne réponse et par mesure de précaution, il votera conte ce projet au vu de ce qui s'est passé concernant le nucléaire, l'amiante...

Sylviane Massonnière donne à son tour lecture de son intervention :

« Les carrières, très grand débat,

En tant qu'adjointe à la culture, je commencerai par quelques mots sur l'histoire du ciment.

Le ciment est utilisé depuis des millénaires : dans l'Égypte antique, c'est un mortier de plâtre qui liait les pierres. Les Chinois ou les Mayas édifiaient eux aussi leurs constructions en utilisant des mortiers à base de chaux, obtenue par cuisson de roches calcaires : c'est la base du ciment fabriqué encore aujourd'hui. Les Romains utilisaient de la chaux, renforcée par des cendres volcaniques pour fabriquer leur mortier, qui était alors capable de prendre sous l'eau. Une fabrication rationalisée au XIXe siècle...

Les méthodes empiriques n'ont été réellement perfectionnées que bien plus tard.

Dès l'époque romaine, les habitants de Lutèce exploitèrent et utilisèrent les richesses géologiques du site pour édifier leurs maisons et leurs monuments. Cette exploitation dura dix-sept siècles et permit ainsi à Paris de devenir une grande cité.

À l'époque gallo-romaine, les premières carrières parisiennes étaient situées à la campagne, aux portes de la ville. Puis, elles s'éloignèrent au fur et à mesure de l'extension urbaine et des besoins en matériaux, les plus anciennes se retrouvant, de fait, intégrées dans la cité.

Les besoins en ciment pour la région Ile de France

Le grand Paris Express :

200 km de lignes automatiques, soit autant que le métro actuel, et 68 gares : le Grand Paris Express est le plus grand projet urbain en Europe ! station de métro de 50 m de profondeur. Les quatre nouvelles lignes du Grand Paris Express ainsi que la ligne 14 prolongée au nord et au sud, seront connectées au réseau de transport existant. Essentiellement souterrain, le nouveau métro traversera les territoires du Grand Paris pour les relier entre eux et à la capitale.

Le Grand Paris :

En 2030, l'Île-de-France devrait compter 12,8 millions d'habitants, soit 672 000 de plus qu'en 2017 (+ 5,5 %), avec un poids prépondérant de la partie centrale (7 millions d'habitants aujourd'hui dans le périmètre de la métropole). Une population qu'il faudra loger.

Pour ces deux projets, je pense que le besoin en ciment sera monumental.

Et la région aura besoin d'une cimenterie pour alimenter une grande partie de ces demandes.

Je ne souhaite pas voir acheminer du ciment de Chine, d'Inde, des Etats-Unis ou pays en voie de développement, par bateau, camions.

Notre pays est plus réglementé pour contrôler les industries que beaucoup d'autres pays.

Enlever la cimenterie ne signifie pas diminuer la pollution mais simplement la remplacer par une autre et éventuellement l'augmenter.

Et un pays sans industrie est un pays qui s'appauvrit.

Donc je voterai pour les carrières afin d'éviter un étouffement de l'ile de France par le transport réalisé par des camions. N'oublions pas que la cimenterie de Gargenville relie beaucoup de chantiers par voie fluviale.

Des emplois sauvés, c'est-à-dire un nombre de familles rassurées et ce n'est pas négligeable.

Il faut reconnaître que ce projet a été pensé, repensé par Calcia afin d'éviter au maximum les nuisances, grâce à des personnes qui ont suivi ce dossier. Donc je n'ai pas d'inquiétude si cette carrière est réalisée ils seront observés pour que tout soit réalisé pour minimiser l'impact sur la nature.

Nous devons penser à la terre et défendre la planète avant son pré carré.

Et tous, nous devons dans nos gestes quotidiens avoir cet esprit.

Je finirai par une citation de Gandhi :

"La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité sous des angles différents". »

Ketty Varin revient sur le transport routier et demande à Sylviane Massonnière si elle a bien compris qu'elle ne voulait pas d'augmentation du trafic routier. Effectivement Sylviane Massonnière répond que si la cimenterie ferme, il n'y aura plus de transport fluvial, donc implicitement, le transport routier augmentera.

Ketty Varin lui précise qu'aujourd'hui ce sont bien des semis qui sortent de Calcia, Jean-Louis Cotza parlait de 150 semis par jour aujourd'hui. La production de demain sera peut-être de 300 à 350 semis par jour. De plus, les besoins pour le projet Grand Paris sont phénoménaux, les chantiers ont maintenant leur propre centrale à béton, ils ne se font pas livrer par toupies mais par sacs. Donc les sacs vont bien partir par camion de Gargenville, l'A13 vers Paris. Sylviane Massonnière répond que les sacs peuvent voyager par la Seine jusqu'aux ports de Paris. Ketty Varin indique qu'aux ports de Paris ce sont des revendeurs.

Philippe Chabanne dit que les professionnels ne se font pas livrer par sacs mais en vrac et que ce n'est pas la quantité de flux qui changera si Calcia de Gargenville ferme mais la longueur du flux.

Ketty Varin estime que, s'il y a augmentation de production avec l'extension, il y aura aussi une augmentation du flux.

Philippe Chabanne lui précise que l'extension permettra de maintenir la production pas de l'augmenter, il n'est pas prévu de construction d'un autre four.

Jean-Louis Cotza indique que le ciment sort de l'usine de Gargenville soit par semis de sacs pour les grossistes, soit par citerne de ciment en vrac pour les chantiers. Enfin, sur Paris, le ciment en vrac est livré en bonne partie par voie fluviale directement sur les centrales à béton en bord de Seine. Il explique que les quantités de calcaire sont bien mesurées : aujourd'hui l'usine Calcia travaille à 50 % de sa capacité. L'extension lui permettra de revenir à la normale soit 600 000 tonnes.

Ketty Varin dit bien qu'il y aura donc une augmentation du flux entre aujourd'hui et demain puisque l'usine travaillera à nouveau à taux plein.

Jean-Louis Cotza précise qu'aujourd'hui la production est essentiellement du ciment en vrac pour couvrir la zone de chalandise autour de l'usine. Si le ciment ne provenait plus de Gargenville, il serait acheminé par transports routiers, fluviales ou ferrés : cela impliquerait

de la manutention, des ruptures de charges entraînant un surcoût financier et dommageable pour l'environnement. C'est possible mais ce n'est pas à souhaiter, de plus ce serait dommage d'acheter à l'étranger ce que nous pouvons produire en France.

Marie-Ange Piederrière rappelle qu'à ce jour, 17 % du transport se font par voie fluviale, 83 % par camion que ce soit pour les apports à l'usine ou les exports.

Jean-Louis Cotza intervient concernant les apports de matériaux : c'est vrai mais c'est essentiellement par voie fluviale, les 17 % cités concernent l'expédition.

Marie-Ange Piederrière estime que, quoiqu'il arrive, vu les besoins pour le Grand Paris, ceux qui vont construire vont aller au moins cher en Turquie par exemple.

Philippe Chabanne estime qu'il y a deux contre-vérités : dans le projet Grand Paris, il y a des obligations environnementales faits aux constructeurs et qui sont là aussi contrôlées. Il sait que la parole de l'Etat peut toujours être mise en doute mais l'Etat contrôle malgré tout. Même dans les bâtiments privés aujourd'hui, ils ont l'obligation des normes Hautes Qualités Environnementales.

Ketty Varin lui demande si cela va jusqu'au ciment.

Philippe Chabanne répond que, quant au ciment, il nécessite peu de main d'œuvre, beaucoup de matériaux, c'est une industrie lourde et il estime que les coûts de productions doivent être à peu près les mêmes en Turquie comme en France et que la différence se joue sur les coûts de transport.

Marie-Ange Piederrière estime que les chiffres sont toujours contestables, que chacun a ses propres chiffres et arguments informe que des entreprises comme les Ciments Lafarge ont des difficultés à écouler le ciment qu'ils produisent et leur personnel a peur de dégraissage pour surproduction. Elle tient ses informations d'extraits d'interpellations au Sénat, interpellations dans lesquelles une entreprise se plaint que le ciment est 10 à 20 % moins cher qu'en France, prix de transport compris.

Jean-Louis Cotza est d'accord avec Marie-Ange Piederrière : aujourd'hui, s'il a besoin de ciment, il ne va pas à l'usine mais chez un grossiste, même si le ciment vient de Chine ou d'ailleurs pour les travaux peu importants cela suffit bien. Mais pour construire les ponts, les chaussées, mes pistes d'aéroport, il faut du ciment de qualité particulière et contrôlé qui lui, est produit dans des usines françaises.

Marc Ferry intervient en disant que c'est du bon sens de voter contre, par solidarité, qu'il le sent mal ce projet, c'est anachronique, d'une autre époque.

Philippe Chabanne revient sur le projet du Grand Paris : 200 km s de voies ferrées, 68 gares, un million de logements, et tout cela ne va pas se construire avec des matériaux exotiques. Même si les débris de construction sont récupérés et mis en sous-couches des voiries routières, il n'est donc pas nécessaire d'aller au Brésil par exemple pour ce type de solution. Il vaut mieux en effet réutiliser les matériaux que d'en reproduire, c'est une évidence pour l'environnement. Mais il n'est pas possible de se servir de ces matériaux là pour construire, gares, logements, voies ferrées : il n'y a que le ciment. La seule différence c'est l'endroit où il est produit, la pollution est la même ici qu'ailleurs, mais en France la production est contrôlée.

Marie-Ange Piederrière assure que si nous produisons encore plus de Co^2, nous allons mourir.

Philippe Chabanne répond qu'il y a nécessité à construire et qu'aujourd'hui il n'y a pas de substitution au ciment. Soit la construction de logements s'arrête, soit la production de

17/02

ciment continue. Si Calcia ferme, il faudra bien aller chercher le ciment ailleurs, dans d'autres régions françaises : le problème est juste déplacé.

Cédric Guillaume répond que la production n'est pas obligée d'être en pleine zone urbaine.

Philippe Chabanne rappelle que la zone urbaine s'est construite autour de l'usine car les emplois étaient à l'usine.

Cédric Guillaume rétorque que le nombre d'emplois n'est aujourd'hui plus le même.

Philippe Chabanne continue son intervention : si nous donnons un avis défavorable, c'est plus de pollution que nous aurons à supporter, c'est moins d'emploi, c'est dire aux entreprises que nous ne voulons pas d'elles. Le choix que nous avons à faire c'est entre l'intérêt général et l'égoïsme local.

Jacqueline Ziegler ajoute que si nous devons acheter du ciment, autant acheter français. Cédric Guillaume répond que Calcia appartient à un groupe allemand. Mais les emplois sont ici ajoute Jacqueline Ziegler.

Evelyne Alexandre-Noël souhaite intervenir à son tour de manière très simple :

« Mon intervention, suite aux vôtres, semblera certainement au ras de ma petite réalité. J'assume totalement. S'abstenir, dit-on, ça ne compte pas ... dommage ! Car ce soir, mon non-vote a tout simplement une signification forte. Il dénonce autre chose que le fond du sujet. Je ne suis ni naïve, ni niaise.

Je comprends bien les arguments de chacun et les enjeux qui en découlent. Mais j'ai détesté la forme que le débat avait pris. Elle a été détestable car elle a saboté une dynamique de groupe indispensable. Elle a été détestable car elle a mis en avant l'irrespect de l'autre. Cette forme a chez moi pris le dessus sur le fond. Elle m'a empêchée de me forger une opinion claire.

Pour moi, tout a été parasité et je ressens aujourd'hui une profonde et sincère rancœur. Mais ce soir, je m'attache aux relations humaines. Je vote contre l'intolérance, je vote pour le respect mutuel.

Alors, je vais m'abstenir. »

Elle ajoute qu'elle veut simplement que ses collègues comprennent pourquoi elle est si hésitante depuis quelques semaines, pourquoi elle prend du recul, pourquoi elle a été déçue et comprennent aussi la sincérité de ses propos.

Cédric Guillaume estime que le problème vient justement qu'il n'y a pas eu de débat. Ce pourquoi la situation est telle qu'elle est. Le débat a toujours été repoussé malgré ses demandes répétées.

Evelyne Alexandre-Noël répond qu'elle n'aime pas jouer sur les mots et qu'elle les a choisis simples dans son intervention, elle enlève alors le mot « débat » si cela pose problème et ajoute qu'elle a détesté la forme que cette histoire a prise. Cédric Guillaume et Nadine Cotonnec-Gressien sont d'accord. Elle ajoute que tous ont détesté à part ce soir où chacun s'écoute. Personne, y compris elle-même, jusqu'alors n'a eu l'intelligence d'élever le débat.

Nadine Cotonnec-Gressien confirme que le débat de ce soir se passe bien hormis l'intervention d'une personne extérieure.

Evelyne Alexandre-Noël estime que ce soir tous ont pris conscience des enjeux et elle précise qu'elle avait mis au présent son intervention de ce soir et qu'elle a mis quelques passages au passé.

Jacqueline Ziegler annonce qu'au vu du contexte actuel, elle a aussi décider de s'abstenir car elle a ressenti de mauvaises choses. Elle était hospitalisée lors du vote de principe et a

été très bouleversée d'apprendre comment cela s'était passé. Elle estime qu'au vu de l'intervention de la personne du public au début de la séance, certains de ses collègues donnent raison aux dire de ce monsieur.

Nadine Cotonnec-Gressien et Marie-Ange Piederrière réagissent vivement, n'étant pas responsables des agissements de certains et parce que les propos de Jacqueline Ziegler laissent supposer qu'elle (Marie-Ange Piederriere) cautionne l'attitude de Philippe Laborde sachant que le seul point commun avec lui est qu'il est aussi contre le projet. Elle a en horreur la manière dont il fonctionne. Elle est persuadée qu'il marque contre son camp, qu'il dessert leur cause par son comportement. Il lui est insupportable d'être associée avec lui.

Philippe Ferrand demande à ce que chacun s'écoute et se respecte, le débat se déroulant correctement jusqu'alors.

Nadine Cotonnec-Gressien souligne que nous ne sommes pas dans un monde de bisounours, que tous au sein de l'assemblée peuvent avoir des idées différentes tout en pouvant s'entendre. Il ne faut pas voir que la partie « anti-Calcia », nous ne sommes pas que cela, nous sommes faits de plein d'autres choses, il ne faut pas confondre amitié et idées.

Jacqueline Ziegler précise que si elle s'abstient elle n'est pas pour autant contre l'écologie.

Nadine Cotonnec-Gressien estime que ce sujet a causé une rupture au sein du conseil. Cédric Guillaume appuie ces propos en estimant que certains ne savent pas faire la part des choses, notamment entre la politique et les relations personnelles : tous lui en ont voulu, lui ont reproché d'être allé chercher la procuration de Marc Ferry il y a un an tout simplement parce qu'il avait le bon sens sur ce sujet précis, tous ont considéré que c'était une animosité particulière envers Philippe Ferrand. Il ajoute que c'est lamentable de s'en prendre à des relations personnelles pour s'abstenir face à un vote aussi capital. Il l'a déjà évoqué et le réitère : ce sujet est le plus important du mandat.

Evelyne André reproche à Cédric Guillaume son intolérance, pour preuve qu'il s'existe dans ce débat et aussi par son comportement. De ce fait elle craint l'étiquette qui sera mise sur chacun selon son vote.

Nadine Cotonnec-Gressien répond que les positions sont déjà connues pour ceux qui ont voulu le dire. Pour ceux qui l'ont fait ou pas, ils n'ont pas subi d'attaques.

Valérie Ray estime qu'au contraire, même ceux qui n'ont pas fait savoir leur position ont subi des feux.

Philippe Chabanne affirme que ceux, dont lui-même, qui ont soutenu le projet en ont subi. Ils ont eu l'honnêteté de faire savoir leur position et il ne comprend pas pourquoi ils ont eu à en subir les conséquences.

Jean-Louis Cotza ajoute que, très honnêtement ce clivage lui a pesé. Il respecte les opinions de chacun à partir du moment où elles sont fondées sur des faits concrets et non pas sur des affirmations mensongères. Il a accepté et respecté le vote de principe qui n'était pas favorable au projet. Ce qu'il n'a pas supporté, c'est le prosélytisme pour essayer d'emmener tout le conseil dans une lutte contre Calcia. Il n'est pas contre et ne pourra jamais adhérer à une opinion qui va fondamentalement contre ses idées, de ce qui lui est cher : l'emploi, le maintien de notre civilisation, le progrès qu'il peut y avoir pour cette civilisation. Le lutte pour l'environnement ce n'est pas de tout casser.

Philippe Ferrand conclue les débats en évoquant la Démocratie : c'est d'abord d'interroger une assemblée sur tel sujet, important, moins important, chacun mettant l'importance où il le souhaite. Certains diront qu'ils n'en n'ont rien à faire de ce sujet, d'autres, comme Cédric

Guillaume, diront que c'est le sujet du mandat, chacun mettra le curseur où il veut. Cependant, à partir du moment où chacun se sera exprimé librement en son âme et conscience, la voix de l'assemblée sera celle de la majorité. La majorité en septembre dernier était d'environ 70 % contre le projet d'extension des carrières et 30 % pour, c'est la voix portée et que j'ai portée pendant cette période. Cela ne veut pas dire qu'individuellement chacun est cette voix. Ce ne sera pas autrement après le vote de ce soir. La voix officielle sera celle émanant de la majorité.

Jean-Louis Cotza précise que si le vote du conseil est contre le projet, ce qu'il ne doute pas, et que le maire demande d'aller mettre le feu chez Calcia, il ne viendra pas. C'est une image bien entendu.

Philippe Ferrand répond que c'est une évidence, il ne faut pas être alarmiste et, en tout état de cause, il ne demandera jamais de mettre le feu !!

Il demande si un membre du conseil souhaite encore s'exprimer avant de passer au vote.

Dominique Gressier prend la parole pour annoncer qu'il est atteint d'un syndrome restrictif pulmonaire, ses bronches sont impactées. Quand il fait des mesures médicales, le personnel se demande si les appareils ne sont pas en panne car les valeurs qu'il a dégagées lors des examens n'étaient pas référencées. S'il y avait un impact fort de pollution comme certains le disent, il ne pourrait vivre dans la région, c'est une certitude.

Mireille Binet fait part d'un mot qu'elle n'aime pas au sein de ce conseil, c'est le mot « appartenance », elle souhaiterait que soit plutôt utilisé le mot « opinion », car elle préfère savoir que le conseil ne forme qu'un groupe où chacun a son opinion : elle appartient à Juziers, au conseil municipal, et a son opinion au sein du conseil municipal.

Philippe Ferrand souhaite ajouter quelques mots avant de passer au vote :

« J'ai toujours refusé de m'exprimer sur le sujet, tout simplement parce que, de par mon expérience, très souvent, la parole du maire, pour certains conseillers, était influente et par conséquent, pour ma part, cela m'ennuie énormément que ce soit ainsi même si au sein de cette assemblée ce ne serait pas le cas. Je ne voulais pas que, sur un sujet comme celui-ci, parce que le maire était pour ou contre, peu importe, certaines voix allaient pour ou contre comme le maire. Je déteste cela. Et donc, jusqu'à ce soir, je me suis toujours refusé de donner mon avis afin que chacun puisse le faire en son âme et conscience et non pas en fonction du mien. Ce soir vous le connaîtrez et pour aller à l'encontre de ce qu'a dit Nadine Cotonnec-Gressien, oui les gens qui ne se sont exprimés ont été jugés, sans savoir ce que pensent les uns ou les autres, on s'est permis de les juger.

Lors de notre conseil municipal du 14 septembre 2017, je vous ai interrogé par un vote de principe sur l'extension des carrières à Brueil en Vexin demandée par la société Ciments Calcia. Près de 70% des élus ont manifesté leur opposition. Dès lors j'ai porté cette voix au sein de différentes instances sitôt le sujet abordé.

Aujourd'hui, nous devons porter un avis sur l'enquête publique sur la demande de la société Ciments Calcia de permis exclusif de carrières et d'autorisation environnementale unique ayant pour objet l'exploitation d'une carrière sur la commune de Brueil en Vexin.

Deux points s'opposent à l'acceptation ou pas de ce projet : l'économie et l'écologie.

Le développement économique sur notre territoire reste un élément majeur à sa structuration. La fermeture du site EDF à Porcheville a démontré la fragilité de celui-ci. La diminution financière d'environ 7M qui s'en est suivie doit nous faire réfléchir au maintien de nos emplois, tous nos emplois. Les sites industriels ont toujours fait partis de l'urbanisation de notre environnement et de nos paysages. Cela doit perdurer. Mais pas n'importe comment. A

plusieurs reprises, cette usine a subi différentes modernisations dans son fonctionnement nécessaires au respect des normes sans cesse plus draconiennes, impactant ses effectifs. Il en sera de même dans le futur.

L'usine cimentière a subi depuis sa création plusieurs évolutions positives. Rappelons-nous il y a quelques années encore où la pollution visuelle était de mise en matière de poussière sur Juziers. Elle a beaucoup diminué. Je n'évoque que celle-ci car elle est ne peut être source d'aucune contestation. La guerre des chiffres, la guerre de tous les éléments que les uns ou les autres peuvent apporter, on peut leur faire dire tout et son contraire selon notre point de vue. Des améliorations restent cependant encore à faire.

Pour continuer à produire son ciment, la société Calcia a besoin d'ouvrir une nouvelle carrière d'exploitation. Celle-ci, située sur le territoire de Brueil en Vexin doit permettre la poursuite de son activité. De ce fait la modification de ces paysages entrainera des perturbations écologiques et environnementales. De plus elle fragilisera la nappe phréatique située sur une partie des parcelles concernées. Et tout cela de manière irrémédiable pour le Parc du Vexin.

Aussi ce soir nous devons nous prononcer uniquement sur la création et l'exploitation d'une carrière sur la commune de Brueil en Vexin et non sur la fermeture de l'usine CALCIA. Si la création de cette carrière n'est pas retenue, il pourrait être réfléchi à des solutions alternatives dont le transport fluvial de calcaire par exemple.

Chacun d'entre nous votera en son âme et conscience et que notre choix individuel, quel qu'en soit la teneur, soit respecté par tous. Il en va de notre démocratie.

Ce n'est pas le maire qui donnera son avis ce soir, mais le citoyen. Cela est l'une des rares entorses que j'aurais fait lors de mes différents mandats, prônant habituellement la position d'élu pour nos différentes décisions à prendre. »

Il rappelle le principe des abstentions : ces dernières ne sont pas comptabilisées. Par exemple et à l'excès, il pourrait y avoir 26 abstentions et un vote, c'est le vote (pour ou contre) qu'il l'emporterait à l'unanimité.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable / défavorable sur cette enquête publique.

Chaque conseiller municipal a reçu à domicile, en date du vendredi 7 septembre 2018, une clé USB contenant la totalité du dossier de l'enquête.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-49 à 153-53,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines n°2015133-00007 du 13 mai 2015 qualifiant de Projet d'Intérêt Général au sens de l'article L.102-1 du code de l'urbanisme, le projet d'exploitation par la société Ciments Calcia du gisement de calcaire cimentier situé sur la commune de Brueil-en-Vexin,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brueil-en-Vexin approuvé par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2012,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guitrancourt approuvé par délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2015,

Vu la nécessité de rendre compatible les PLU de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt pour permettre la réalisation du Projet d'Intérêt Général visé plus haut,

VU les notifications du Préfet du 2 juillet 2015 informant les communes de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt de la nécessité de procéder à la modification de leurs documents d'urbanisme et l'absence de réponse des communes,

Vu l'engagement de la procédure de Mise En Concurrence par le Préfet en application du L.153-51 du code de l'urbanisme,

Vu l'avis de l'autorité environnementale,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-003 du 16 janvier 2018 portant ouverture de l'enquête publique du 5 février 2018 au 12 mars 2018 inclus, relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt, et le projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de calcaire sur la commune de Brueil-en-Vexin,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-023 du 8 mars 2018 portant modification de l'arrêté n°18-003 du 16 janvier 2018 prolongeant l'enquête publique de 5 jours soit jusqu'au 17 mars 2018,

Vu le dossier de mise en compatibilité du PLU de Brueil-en-Vexin,

Vu le dossier de mise en compatibilité du PLU de Guitrancourt,
Vu l'arrêté préfectoral n°2018165-002 du 14 juin 2018 portant renouvellement de l'arrêté préfectoral qualifiant de Projet d'Intérêt Général le projet d'exploitation par la société Ciments Calcia du gisement de calcaire situé sur la commune de Brueil en Vexin,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018201-0013, du 20 juillet 2018 emportant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt avec l'arrêté préfectoral du 13 mai 2015, renouvelé le 14 juin 2018, qualifiant de projet d'intérêt général (PIG) le projet d'exploitation par la société Ciments Calcia du gisement de calcaire cimentier situé sur la commune de Brueil-en- Vexin,

Vu l'arrêté préfectoral 30 juillet 2018 portant ouverture de l'enquête publique en mairie de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt, du 17 septembre au 19 octobre 2018 inclus, relative à la demande de permis exclusif de carrières (gisement calcaire cimentier) et la demande d'autorisation environnementale unique présentées par CIMENTS CALCIA sur la commune de Brueil-en-Vexin,

Vu la saisine de la préfecture en date du 16 aout 2018 sur le dossier relatif à la demande de permis exclusif de carrières (gisement calcaire cimentier) et à la demande d'autorisation environnementale unique présentées par CIMENTS CALCIA sur la commune de Brueil-en-Vexin, en application du R.181-38 du Code de l'environnement,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

22/22

Le Conseil municipal, décide :

A la majorité, 14 « pour » (P. Ferrand, T. Hack, V. Ray, M-A. Piederrière, J-M. Briant, G. Dupeu, J-C. Loos, S. Saint-Léger, N. Cotonnec-Gressien, I. Tyczynski, C. Guillaume, K. Varin, P. Delaveaud, M. Ferry) **8 « contre »** (J-L. Cotza, S. Massonnière, A. Gravot, D. Gressier, P. Chabanne, J-Y. Rebours, J. Ozanne, C. Deflubé), **5 « abstentions »** (E-Alexandre-Noël, J. Ziegler, M. Binet, E. André, C. Labbé),

D'émettre un avis défavorable sur les dossiers de demande, d'une part, de permis exclusif de carrières (gisement calcaire cimentier) et, d'autre part, d'autorisation environnementale unique présentées par CIMENTS CALCIA sur la commune de Brueil-en-Vexin, tels que figurant sur le site internet suivant :

http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Carrieres/Enquetes-2018/societe-CIMENTS-CALCIA

Extrait certifié conforme
JUZIERS, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Philippe FERRAND

VILLE DE JUZIERS
78820 (Yvelines)